

Commission pour la libération de la croissance française

« **Participer pleinement à la croissance mondiale** »

Bilan et perspectives sur la 1^{ière} partie du rapport de la Commission pour la libération de la croissance française

VO de la deuxième partie du pré-rapport

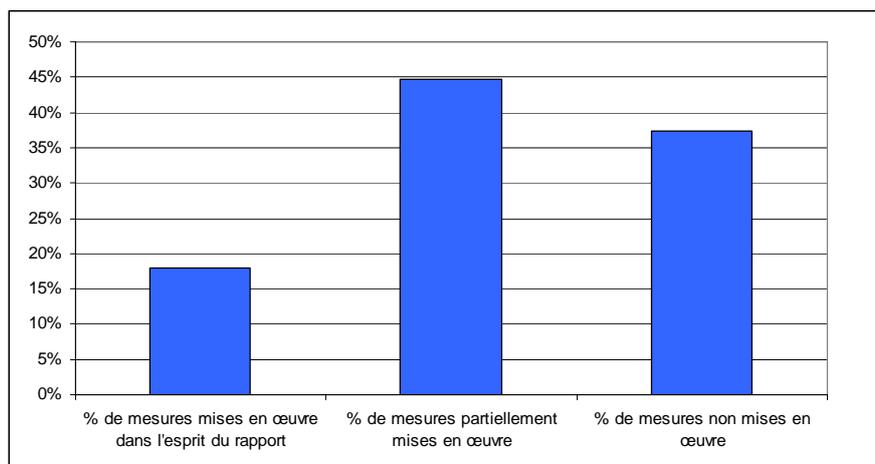
Commission plénière du 19 avril 2010

La première partie du rapport de la Commission pour la libération de la croissance française regroupait un ensemble de 114 propositions devant permettre à la France de devenir un acteur majeur de la mondialisation. Pour améliorer « par le haut » la compétitivité de son économie, le rapport articulait une stratégie autour de deux types de mesures :

- des mesures structurantes sur l'économie du savoir (éducation, enseignement supérieur...) ou sur les secteurs d'avenir (numérique, nanotechnologies...) ayant vocation à avoir des effets puissants mais étalés dans le temps ;
- des mesures plus ciblées à effet plus immédiat (levée des freins au développement des entreprises, en particulier les TPE/PME).

Il faudra bien évidemment tenir compte de ces différences d'horizons pour évaluer l'impact *in fine* des mesures mises en œuvre suite au rapport de la Commission.

Sans préjuger de la mise en œuvre effective ou de l'impact de ces mesures, très difficile à appréhender avec si peu de recul, il apparaît qu'environ 20 % des mesures proposées ont fait l'objet de décisions de mise en œuvre dans l'esprit du rapport (se traduisant généralement par l'adoption de textes législatifs et réglementaires ou par des décisions budgétaires) et 40% ont été partiellement mises en œuvre.



Parmi les plus structurantes des réformes en cours de mise en oeuvre :

- dans le domaine du savoir, l'augmentation des moyens alloués à l'enseignement supérieur (21), la décision de distinguer 10 pôles universitaires de taille mondiale, alliant pluridisciplinarité et excellence (24) et les mesures visant à rendre notre recherche plus compétitive (29, 31, 32).
- dans le domaine des mesures relatives des TPE /PME : la facilitation de l'accès des TPE au conseil et au financement (35) ainsi que des PME à Alternext (40) ainsi que les mesures visant à aider à la création d'entreprise et simplifier les débuts (décisions 46, 48). Ces mesures ont été notamment portées par la LME.
- dans le domaine des révolutions à ne pas manquer, les mesures relatives au développement du numérique (en particulier les décisions relatives à la couverture numérique (49), à l'animation de la concurrence dans la téléphonie mobile (61) à l'émergence d'une stratégie nationale (62 et 63)), le développement des 10 Ecolpolis (91) ainsi que la libération de l'offre hôtelière (107).

L'analyse des choix et les modalités de mise en œuvre des 114 mesures proposées par la Commission conduit à **dégager les observations suivantes** :

- les propositions qui ont fait l'objet d'une mise en œuvre la plus complète et la plus rapide (numérique, TPE/PME) sont de nature essentiellement **technique** et celle-ci n'a pas nécessité de lourdes concertations ou débats publics ;
- d'autres mesures ont été mises en œuvre de façon **fragmentée**, avec plusieurs expérimentations ou textes de lois, ce qui tend à réduire l'impact d'ensemble et surtout leur visibilité (dans le domaine des savoirs, par exemple) ;
- certaines mesure ont été considérées comme **moins prioritaires**, complexes à mettre en pratique ou susceptibles d'induire des « effets de bords » (agence pour les TPE /PME), nécessitant donc des évaluations préalables. Lorsque ces mesures isolées ne pouvaient être portées pas des vecteurs politiquement mobilisateurs (plan numérique, LME, emprunt national...), elles sont souvent restées inappliquées ou en attente.

1. Si des approfondissements sont nécessaires, les propositions relatives à la recherche, au soutien au développement des TPE/PME et de certains secteurs d'avenir (essentiellement le numérique) ont été largement suivies

⇒ *Dynamiser et valoriser la recherche & développement*

Le premier rapport soulignait le retard de la France en matière d'investissement dans la recherche & développement au regard de nos concurrents européens, ainsi que la faible progression du nombre de brevets.

En 2008 la part du PIB consacrée à la R&D était estimée à 2,1% selon l'OCDE, qui considère que ce budget a baissé de 4% ces dix dernières années.

Depuis, le Gouvernement a pris des mesures ambitieuses, notamment dans le cadre la loi de finance pour 2008 qui a **triplé et simplifié le crédit impôt recherche** ; celui-ci devient ainsi l'un des dispositifs de R&D les plus favorables au monde et permettra de stimuler la recherche privée en France.

Plusieurs mesures concernant le statut des étudiants chercheurs ou les mesures visant à aider la recherche publique à valoriser et appliquer ses découvertes, ont été mises en œuvre, avec notamment des investissements de 3,5 milliards dans ce domaine.

Le financement de la recherche publique sur projets est devenue la règle.

Il n'en reste pas moins que l'effort de *soutien à la recherche et à la valorisation du travail des chercheurs*, dans le privé comme dans le public doit être poursuivi : l'investissement de la France dans la R&D reste largement inférieur à celui de nos principaux concurrents (2,1% du PIB à comparer aux 2,8% des Etats-Unis ou 2,3% en Allemagne) ; les revenus liés à la propriété intellectuelle sont estimés à 1% du budget de la recherche en France, la part des chercheurs dans le secteur privé (53%) bien inférieure à celle des pays nordiques (60%) et des Etats Unis (80%). Les investissements doivent ainsi être appréhendés dans une vision dynamique, au regard du rythme imposé par nos principaux concurrents.

⇒ *Soutenir le développement des TPE/PME*

La LME a pris en compte la majeure partie des mesures relatives aux TPE/PME, notamment en matière de démarches administratives, de contraintes réglementaires et d'accès au financement : facilitation de l'accès des TPE au conseil et au financement (35) ainsi que des PME à Alternext (40), mesures visant à aider à la création d'entreprise et à la simplification des débuts (décisions 46, 48). On notera notamment l'instauration du dispositif NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) qui prévoit des prêts à taux zéro pour les créations ou reprises d'entreprises, la possibilité pour les acheteurs publics de réserver une partie de leurs marchés de haute technologie à des PME innovantes ou la réduction des délais de paiement et de remboursement de la TVA.

Les premiers résultats sont significatifs : 580 000 créations d'entreprises en 2009 dont plus de la moitié sous le statut d'auto-entrepreneur - qui découle directement des préconisations du rapport -, une réduction des délais de paiement de 11 jours en moyenne.

Il reste en revanche à accompagner le développement des nouvelles entreprises. A cet égard, la proposition visant à mettre *en place une agence de service aux entreprises de moins de 20 salariés n'a pas été retenue*, le Gouvernement craignant de rendre moins lisible le dispositif actuel.

⇒ *Partager l'accès aux usages du numérique*

Dans le domaine du développement numérique, la majorité des mesures ont été mises en œuvre, en particulier les décisions relatives à la couverture numérique, à l'animation de la concurrence dans la téléphonie mobile (avec attribution d'une quatrième licence de téléphone mobile le 18 décembre 2009 qui pourrait amener une diminution des prix de l'ordre de 7%) et à l'émergence d'une stratégie nationale dans ce domaine favorisée par la création d'un Secrétariat d'Etat à l'économie numérique directement rattaché au Premier ministre. Il est à noter que l'emprunt national devrait permettre de contribuer au déploiement du numérique dans les zones peu denses en population.

Mais l'ensemble de ces mesures concerne essentiellement l'offre de services. L'accès effectif de toutes les populations au numérique, à travers l'acquisition de matériel et d'abonnement tarde à se mettre en place. Le label ordi 2.0 qui met en place une filière de recyclage et un marché de l'occasion n'est pas médiatisé et s'adresse essentiellement aux populations démunies (via les associations et collectivités locales). Le label « haut débit pour tous » favorisant l'apparition d'offre internet à haut débit à moins de 35€/mois, matériel compris est très récent (décembre 2009).

Or l'utilisation des nouvelles technologies s'installant de plus en plus dans les usages, le manque d'accès produit des discriminations : en terme d'accès aux services et usages de manière générale, et pour les plus jeunes (qui seront moins familiers que

d'autres lorsqu'ils rencontreront les nouvelles technologies dans un cadre scolaire). En outre pour les nouvelles technologies, l'accès aux équipements favorise l'appropriation de nouveaux usages. Il serait donc souhaitable *d'accélérer la mise en place de ces programmes* (ou de proposer de solutions alternatives, type prêt aidé sur le modèle du permis de conduire).

En outre les nouveaux enjeux tels que les innovations dans le domaine du travail collaboratif ou le cloud computing (utilisation de la mémoire et des capacités de calculs offertes par les ordinateurs et serveurs en réseau) ne sont pas appréhendés à leur juste niveau.

2. Restent à construire une stratégie industrielle autour des secteurs d'avenir, à consolider l'effort sur l'enseignement supérieur et lancer les réformes en matière d'éducation et de formation

⇒ *Définir une stratégie sur certains secteurs d'avenir à fort potentiel*

Le rapport de 2008 identifiait plusieurs révolutions « à ne pas manquer ». Aujourd'hui, plusieurs n'ont été explorées que partiellement.

Certes, un effort important a été déployé en matière de développement des **nanotechnologies** - avec un plan décidé en 2009 qui vise à développer les centres d'intégration de Grenoble, Toulouse et Saclay -, et des **biotechnologies** - avec un effort de recherche sans précédent sur les biotechnologies végétales. Ces efforts sont en particulier renforcés par l'emprunt national.

En revanche, peu de mesures ont concerné le **secteur de la santé**, qui emploie 9% de la population active. Il convient cependant de noter que les mutations du secteur pharmaceutique ont globalement été prises en compte par le Comité stratégique des industries de santé, entre autres par des rapprochements entre industriels et recherche publique. En revanche, les opportunités relatives à la rationalisation des actes médicaux le développement de l'hospitalisation à domicile, l'externalisation des services périphériques à l'offre de soin ou les nouveaux marchés de la dépendance ou l'ouverture de l'offre de soin aux étrangers, plus rentable, *n'ont pas été explorées*.

Le **secteur financier** a également fait l'objet de mesures partielles (cf. rapprochement de la réglementation française de celle de certains de nos concurrents européens, regroupement de la Commission bancaire et l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles). Après avoir perdu sa 10^{ème} place dans le *Global Financial Center Index* en 2007, la France figurait à la 19^{ème} place en 2009. Or la qualité du secteur financier (support du développement industriel) contribue au développement de la politique industrielle.

Enfin, si quelques mesures visant le renforcement des plans d'investissement et restructuration des ports autour de sept « grands ports maritimes » ont été adoptées, les **infrastructures de transport**, et en particulier l'ambition de faire de Roissy CDG le premier aéroport européen et le développement du *low cost* n'ont pas été traitées (dans ce dernier cas, peut-être parce que la mesure proposée n'était sans doute pas assez précise quant aux modalités de mise en œuvre). Pourtant, alors que le nombre de passagers en France a marqué un recul 3,9% par rapport à 2008 selon l'Union des Aéroports Français, le trafic *low cost* a connu une croissance de 3,3% par rapport à 2008. Les mesures en faveur du *low cost* présentent en outre l'avantage de voir leurs effets positifs en termes de baisses des prix immédiatement appréciés par le plus grand nombre. *Le développement des créneaux dans les aéroports est pour l'instant freiné par un règlement européen qui attribue gratuitement, pour une période indéterminée, selon « un droit du grand-père »,*

d'autres pays européens ont donc développé un marché secondaire.

Dans le domaine des **infrastructures numériques**, l'effort sur le très haut débit (fibre, 4G) prend du retard, la technologie est prête, les premiers déploiements sont prévus pour fin 2010 aux Etats Unis et au Japon, les déploiements en France ne pourront commencer avant début 2012 (attribution des bandes de spectre). Le développement de réseaux à très haut débit (THD) fixe constitue un enjeu important pour l'efficacité future de l'économie française. Le déploiement de la fibre optique permettrait une plus grande efficacité et une plus grande réactivité des entreprises. A contrario, un développement insuffisant de la fibre optique par rapport aux autres pays hypothèquerait l'avenir en limitant notre exploitation de nouvelles applications et modes de travail collaboratifs.

Enfin, dans le domaine de la **protection de l'environnement et du développement durable**, plusieurs propositions qu'avancait la Commission ont été reprises à son compte par le Gouvernement et trouvé leur place dans la dynamique nouvelle portée par le Grenelle de l'environnement. Cependant, l'accent mis sur le thème du développement durable ne s'est pas accompagné de la contrepartie symbolique que préconisait la Commission à travers la suppression du principe de précaution dans la Constitution afin qu'il ne puisse être utilisé comme prétexte pour brider la prise de risque.

On notera la mise en place de 13 Ecocités (complétées par une vingtaine d'Ecoquartiers), qui répondent dans leurs objectifs à la proposition portée par la Commission sur les Ecopolis. Celles-ci devraient permettre de réduire les émissions et de développer la diffusion des compteurs ou réseaux électriques intelligents. Cependant, il reste à voir si les ambitions et des financements prévus dans le cadre de l'emprunt national (un milliard d'euros) permettent de le situer avantageusement par rapport aux initiatives engagées par nos partenaires.

Le programme environnemental français devrait être plus ambitieux pour être au niveau de certains concurrents comme la Chine, l'Allemagne ou l'Espagne qui mettent en œuvre une véritable stratégie industrielle dans ce domaine.

Enfin, malgré un certain volontarisme en matière de **fiscalité environnementale** qui s'est traduit par un ensemble de mesure ponctuelles prises fin 2008 (mise en place d'une éco-contribution pour les poids lourds, éco-prêt à taux zéro pour la rénovation thermique de logements...), il a été décidé en mars 2010 d'abandonner l'idée d'une contribution carbone proposé par le rapport de la Commission.

⇒ ***Renforcer le positionnement de l'enseignement supérieur dans la compétition internationale***

Depuis 2007, certaines décisions importantes du rapport ont commencé à être mises en œuvre en matière d'enseignement supérieur avec notamment le soutien important de l'Emprunt national, qui permet de compléter la mise en œuvre la loi Liberté et responsabilité des universités, renforçant les moyens alloués aux universités (11 Md€ pour l'enseignement supérieur en plus des 15 Md€ sur 5 ans prévus par la loi de finances de 2008), même s'il convient de rester vigilant sur le risque de substitution des montants de l'Emprunt National et des budgets Etat traditionnellement alloués.

Des défis importants pointés par le rapport restent cependant à relever, notamment en termes de gouvernance : le chantier de l'autonomie des universités n'a en particulier pas été relancé depuis la réforme de 2007 et doit encore progresser (notamment *pour rémunérer les personnels au mérite, trouver des financements ou développer les modes d'évaluation*). De nouvelles pistes peuvent être ouvertes pour permettre une plus grande autonomie dans l'organisation des cursus, sélection des

étudiants, modulation des frais de scolarité selon divers critères (revenus des parents, salaires anticipés des filières, prêt à remboursement contingent au salaire futur...).

Enfin si la dizaine de pôles d'excellence universitaires a été créé, la question des *synergies entre ces pôles et celle de leur gouvernance reste à traiter*. L'excellence ne pourra être atteinte que si ces pôles s'inscrivent pour cela dans une cohérence européenne.

Les enjeux de l'ouverture internationale des universités restent encore à relever pour attirer les chercheurs et les étudiants étrangers, mais aussi pour renforcer la mobilité des étudiants et professeurs français à l'étranger.

Si l'Emprunt national devrait contribuer à renforcer l'autonomie financière des universités, ceci se fera dans une proportion sans doute encore *insuffisante pour combler l'écart d'attractivité vis-à-vis des systèmes anglo-saxons*. En effet, les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur restent bien inférieures à celles de nos principaux concurrents : 10 668 dollars par étudiant en 2008 à comparer (source OCDE).

⇒ *Mobiliser les talents par une école plus performante et une formation professionnelle qui tienne compte de l'évolution du marché du travail*

Si certaines mesures relatives à la formation des plus jeunes sont en cours de déploiement en particulier à travers le socle de connaissance commun, dont la mise en œuvre avait été décidée avant la parution du rapport en 2006, **beaucoup reste à faire en matière d'orientation, de formation des enseignants et de réforme du système de formation professionnelle**.

Les jeunes restent une population fragile, qui rencontrent des difficultés à s'insérer dans le monde du travail, et sont particulièrement touchés par la crise : le taux de chômage des moins de 25 ans est passé de 19,6 en 2008 à 23,8 en 2009.

Le constat fait en 2007 sur le **système scolaire** reste malheureusement largement d'actualité. Des mesures concrètes et ambitieuses pourraient être proposées pour tenter de remédier à ces maux sévères du système éducatif français.

Des réflexions doivent être menées *sur les méthodes d'éducation menées dans d'autre pays* (en particulier sur les premières années d'apprentissage) et *des évaluations régulières mises en place (par exemple sur la base de bilans annuels publics) pour mesurer l'efficacité des dispositifs proposés et les ajuster en conséquence*. Les mesures en matière d'éducation pourraient mieux s'inscrire dans un cadre européen, qui met en avant des critères chiffrés de comparaison, notamment en termes de niveau de lecture ou de sorties du système scolaire sans diplôme.

Par ailleurs les études supérieures restent systématiquement valorisées par rapport à l'enseignement **professionnel**. L'orientation vers cette filière est perçue comme un échec. L'enseignement professionnel contribue à hauteur de 75 000 dans les sorties sans diplôme (la moitié des sorties) du secondaire supérieur en France (BAC, BEP, CAP...) Les passerelles d'autre part, pour permettra les réorientations ne sont ni développées, ni adaptées la reprise d'une formation qualifiante après quelques années d'expérience professionnelle est difficile, contrairement aux pays nordiques ou à l'Allemagne. *Le développement d'une offre de formation permettant la reprise des cursus avant 35 ans, en liaison avec les besoins des secteurs d'activités* pourrait être une piste à approfondir à cet égard.

Les mesures relatives à la mise en œuvre de cours du soir en université ou d'une université des métiers allaient dans ce sens, elles sont peu ou pas mises en œuvre. De même que la mesure « *développer les stages en entreprise au collège* » qui visait à améliorer l'orientation des jeunes.

Enfin, la structure de formation initiale relève encore davantage du monde de l'éducation que de celui de l'entreprise, les passerelles entre les deux sphères sont réduites. Les mesures visant à renforcer le lien avec l'entreprise dans la pédagogie des formations professionnelles initiales (« Renforcer les formations en alternance » et « généraliser l'année de stage validée au cours du cursus universitaire de master ») sont peu ou pas mises en œuvre d'un point de vue opérationnel. *Les modalités d'une modification en profondeur la pédagogie pour favoriser la mixité travail restent à étudier.*

**Analyse mesure par mesure de la mise en œuvre des propositions de décisions
du rapport de la Commission pour la libération de la croissance française
dans la troisième partie de son rapport**

N°	Thème	Intitulé de la décision	Etat de la mise en œuvre	Commentaires de la commission sur la mise en œuvre	Autres commentaires de la Commission (impact réel / potentiel de la mesure, considérations éclairant la mise en œuvre, considérations d'ordre méthodologique, points de vigilance...)
1	Savoirs	Améliorer la formation des éducateurs et éducatrices de crèche et des assistantes maternelles, revaloriser leur diplôme et en augmenter le nombre.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des initiatives ont été lancées concernant les structures d'accueil de la petite enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Des expérimentations de jardins d'éveil sont en cours dans plusieurs départements pour accueillir les enfants de moins de 3 ans. Le nombre de places d'accueil des enfants de cet âge sera augmenté de 200 000 d'ici 2012. Cela représente 1,3 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2012 (+7,5% par an). * Un plan de communication a été mis en place pour valoriser les métiers de la petite enfance et permettre des passerelles entre métiers de la petite enfance et métiers du médico-social. <p>Cependant la formation des métiers de la petite enfance n'a pas été renforcée à ce jour.</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

2	Savoirs	Repenser le socle commun des connaissances pour y ajouter le travail en groupe, l'anglais, l'informatique et l'économie.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>*Le « socle commun de connaissances et de compétences » mis en place à compter de la rentrée 2007 affichait comme objectifs de maîtrise pour tous des compétences sociales et psychosociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6ème pilier du socle : « les compétences sociales et civiques » - 7ème pilier du socle : « autonomie et initiative ». <p>Par ailleurs, le socle commun contient un pilier 4 « maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication », qui correspond aux connaissances et les capacités exigibles pour le « Brevet informatique et Internet »</p> <p>* Les « nouveaux programmes » pour l'école, mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2008 contiennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'apprentissage d'une langue vivante étrangère à partir du « cours préparatoire », de même qu'une initiation aux « nouvelles technologies » <p>Aucune réforme du socle commun n'a été mise en place au vu des conclusions du rapport.</p>	
3	Savoirs	Prendre les moyens pour éviter les redoublements dans l'enseignement primaire.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>Le ministère de l'Education Nationale privilégie une approche préventive en mettant en œuvre dans toutes les écoles à la rentrée 2008 des Programmes Personnalisés de Réussite Educative au bénéfice des enfants en difficultés, pour éviter le redoublement.</p> <p>Aucune mesure n'a été prise pour stopper de redoublement dans l'enseignement primaire, qui, comme l'a montré le Haut conseil à l'éducation dans un rapport de 2007, "ne fait pas progresser les élèves". On constate dans les faits tout de même une baisse du taux de redoublement à l'école primaire.</p>	
4	Savoirs	Accorder plus d'autonomie aux établissements primaires et secondaires.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport.	<p>La mesure a globalement été mise en œuvre.</p> <p>Le Ministère de l'Education nationale encourage la mise en place de conseils pédagogiques dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL). Il prévoit aussi d'augmenter l'autonomie de ceux-ci en matière de gestion de moyens et des personnels. Un décret d'application installera sous peu le Conseil pédagogique.</p> <p>S'agissant du Premier degré, plusieurs propositions de loi ont été déposées qui visent à donner une assise juridique à de futurs établissements (EPEP), et la constitution des EPEP est un des objectifs affichés par la RGPP.</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

5	Savoirs	Évaluer les professeurs sur leur capacité à faire progresser tous les élèves.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	Depuis 2006, la mesure a été prise d'augmenter le nombre d'inspecteurs du premier degré (nombre de places au concours est supérieur de 30% par an depuis 2006) afin d'augmenter la fréquence des contrôles (tous les 2 ans). Pourtant, les évaluations ne portent pas principalement, comme le propose le rapport, d'évaluer la capacité à faire progresser tous les élèves.	
6	Savoirs	Permettre aux parents de choisir librement le lieu de scolarisation de leurs enfants.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	La mesure a été mise en œuvre : * La suppression progressive de la carte scolaire est en cours depuis le printemps 2007, pour les collèges et lycées. * Expérimenté à la rentrée 2007, l'assouplissement de la sectorisation est monté en puissance à la rentrée 2008. * Une évaluation est prévue à l'échéance de la rentrée 2010.	Dans son rapport du 3 novembre 2009, la Cour des comptes évoque l'impact défavorable de l'assouplissement de la carte scolaire telle qu'elle a été mise en œuvre. En 2008, les demandes de dérogation auraient augmenté de 29%. Certains collèges ont enregistré des pertes d'effectifs pouvant aller jusqu'à 10%, tandis que d'autres connaissaient des progressions allant jusqu'à 23%.
7	Savoirs	Refonder l'information sur l'orientation sur les carrières et prendre davantage en compte les aptitudes non académiques.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	* La rénovation du lycée professionnel est effective depuis la rentrée scolaire 2009 : mise en place du BAC professionnel en 3 ans (plutôt que 4) et mise en œuvre d'une aide individualisée au bénéfice des élèves en difficulté. * La réforme du lycée général et technologique sera opérationnelle à partir de la rentrée 2010 : l'aide individualisée (2 h par semaine) est installée de la seconde à la terminale, centrée sur l'orientation, l'aide méthodologique et la dynamique du projet individuel ; un tronc commun en première vise à gommer l'effet sélectif des filières actuelles. L'orientation n'a cependant pas été renforcée au collège, ni la prise en compte des aptitudes non académiques.	Il est encore tôt pour évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place au regard des préconisations de la commission.
8	Savoirs	Développer les stages en entreprises.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	La mesure est en partie mise en œuvre : - Des banques de stages sont actuellement créées dans les académies pour permettre des stages en entreprises - Le « parcours de découverte des métiers » mis en place de la 5ème à la Terminale vise à développer les stages en entreprises.	

Document de travail - CONFIDENTIEL

9	Savoirs	Lancer des concours d'innovation.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Aucune initiative significative n'a été recensée.	
10	Savoirs	Mettre en place au collège un service civique hebdomadaire.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Le rapport Ferry n'a pas étudié la possibilité de la mise en place d'un service civique hebdomadaire, comme l'envisageait le rapport, mais proposait qu'il prenne la forme d'un engagement de six mois des jeunes de 18 à 25 ans, moyennant une base de 650 euros mensuels. La mesure n'a pas été mise en œuvre.	
11	Savoirs	Donner progressivement aux étudiants de licence à l'université un encadrement équivalent à celui des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>* Le plan « Réussir en licence » prévoit un budget de 730 M d'euros sur la période 2008-2012.</p> <p>* Il prévoit de développer l'orientation et l'accompagnement des étudiants dans leurs projets d'études et d'insertion et se traduit par 5 heures hebdomadaires d'encadrement supplémentaire.</p> <p>* La nouvelle licence est mise en place depuis la rentrée 2008, elle renforce l'accompagnement de l'étudiant.</p> <p>Si l'encadrement a été renforcé, il faut souligner les disparités d'investissement du système éducatif entre un élève de classe préparatoire aux grandes écoles et un élève d'université.</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

12	Savoirs	Généraliser l'année de stage validée au cours du cursus universitaire de master (Proposer une année de stage en entreprise, en France ou à l'étranger, validée comme année universitaire, au cours de leur cursus de master ; Créer dans les universités un service d'accompagnement pour la recherche de ces stages et passer des accords avec les entreprises de façon à créer une relation continue ; Les entreprises qui recourent de façon récurrente aux stagiaires pour occuper des postes de travail, au lieu de recruter des jeunes de façon pérenne doivent en être dissuadées ; les étudiants en stage doivent être décemment rémunérés).	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>La mesure n'a pas été mise en œuvre. Selon les administrations, les maquettes actuelles de master répartissent les enseignements sur 4 semestres. La question des stages peut être réexaminée mais suppose une réorganisation temporelle.</p> <p>A signaler cependant : * Sur l'utilisation des stagiaires par les entreprises et leur rémunération, des réformes ont été prises interdisant les stages hors cursus et instaurant une gratification obligatoire des stagiaires pour tout stage d'une durée supérieure à deux mois (au lieu de trois mois jusqu'à présent). La loi LRU de 2007, a mis en place dans chaque université un bureau d'aide à l'insertion professionnelle.</p>	
13	Savoirs	Renforcer les formations en alternance	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Le ministère de l'éducation nationale a promu l'expérimentation, à compter de la rentrée 2008, d'un « dispositif d'initiation aux métiers par l'alternance » (DIMA). La loi pour la formation professionnelle tout au long de la vie (votée en juillet 2009) contient un article qui vise à favoriser le développement de l'apprentissage. Les universités ont fortement développé les formations professionnalisantes sur la période récente. La commission préconisait également que chaque centre universitaire ouvre un centre de formation en alternance (CFA), ce qui n'a pas été fait.</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

14	Savoirs	Favoriser le retour à l'université après et pendant une expérience professionnelle	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>La mesure n'a été mise en œuvre que très partiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le 4 avril 2008, le 2nd Conseil de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP), a proposé de développer dans les universités la formation professionnelle continue. * Le Fonds national d'aide d'urgence attribue désormais une aide aux étudiants jusqu'à 35 ans, qui inclut les reprises de cursus de formation dans l'enseignement supérieur. * Le développement de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) est encouragé. <p>Toutefois les mesures ne sont pas aussi ambitieuses que le rapport le préconisait. Plus précisément, la décision 14 recommandait que l'enseignement supérieur français devienne le premier collecteur et bénéficiaire des fonds de formation permanente, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui.</p> <p>Il faudrait d'abord qu'un rapprochement s'effectue entre le monde universitaire et les acteurs de la formation professionnelle (entreprises, partenaires sociaux, conseils régionaux) et que les universités acquièrent une expertise en matière de gestion et de financement de la formation professionnelle qui constitue un dispositif complexe.</p>	
15	Savoirs	Mieux organiser avec les entreprises de la région des bourses d'emploi et de stages	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>La mesure a en partie été mise en œuvre : l'orientation et l'insertion professionnelle font désormais parties des missions de l'Université (LRU). Ainsi, des BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) ont été créés.</p>	Il est encore tôt pour évaluer l'effet de ces réformes (à titre d'exemple, les indicateurs d'insertion professionnelle des anciens élèves n'ont été finalement définis qu'en octobre 2009).
16	Savoirs	Inciter les universités à organiser des cours du soir et permettre un assouplissement des règles d'étalement des études sur une plus longue période.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>La mesure n'a pas encore fait l'objet d'actions concrètes.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le 4 avril 2008, à l'occasion du 2nd CMPP, le gouvernement a annoncé vouloir développer dans les universités la formation continue et les sessions d'été, de manière à générer des ressources complémentaires pour les établissements. * Pour cela, une ouverture des universités sur toute l'année civile est envisagée. <p>Certaines universités proposent ces offres, mais il n'existe pas de dispositif général.</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

17	Savoirs	Donner aux étudiants salariés un crédit d'European Credit Transfer System pour l'obtention de la licence, qui serait d'autant plus élevé que l'emploi est lié au cursus.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>Cette décision n'est pas mise en œuvre à ce jour. Selon les administrations elle nécessiterait une réforme d'ampleur des maquettes actuelles.</p> <p>Pourtant, dans certains cursus (masters), et notamment dans les "Grandes écoles", les stages / emplois permettent de valider un certain nombre de crédits</p>	
18	Savoirs	Exclure, dans la limite d'un plafond à définir, les revenus tirés d'un emploi étudiant du calcul du plafond d'éligibilité pour les bourses de l'enseignement supérieur et les allocations logements	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>La mesure a été mise en œuvre.</p> <p>* La loi dite « TEPA » du 21 août 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - a porté le plafond annuel d'exonération des revenus perçus par les étudiants travaillant à 3 fois le montant mensuel du SMIC ; - a relevé de 21 à 25 ans le plafond d'âge des étudiants susceptibles d'en bénéficier. <p>* Ceci entraîne une modification des règles de calcul des bourses pour les étudiants concernés.</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

19	Savoirs	Renforcer l'autonomie des universités.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Avec la loi du 10 août 2007 renforçant l'autonomie des universités, 60% des universités maîtrisent à compter du 1er janvier 2010, leur budget et la gestion de leurs ressources humaines. Les universités ont jusqu'au 10 août 2012 pour demander à bénéficier de compétences élargies</p> <p>Les critères d'évaluation proposés par la Commission pour la fixation de la dotation par l'Etat n'ont cependant pas été repris par la loi:</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le décret du 23 avril 2009 a maintenu le rôle du Conseil national des universités dans la répartition des primes, ce qui laisse peu d'autonomie aux universités dans la fixation des rémunérations des enseignants-chercheurs; * L'insertion des étudiants ne fait pas partie des critères d'évaluation; * L'ouverture des processus de recrutement des maîtres de conférence n'a pas été reprise par la loi. 	
20	Savoirs	Renforcer l'évaluation de la performance de chaque établissement d'enseignement supérieur.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<ul style="list-style-type: none"> * La réforme du financement des universités fait partie des mesures évoquées dans le cadre du 3ème CMPP du 11 juin 2008. * L'évaluation de la performance des universités devient « un préalable à l'allocation des financements ». * Seront d'ailleurs mis en ligne publiquement les taux de réussite par année, les taux d'insertion et les salaires de sortie moyens de chaque établissement et chaque filière. <p>Une agence (l'AERES, antérieure à 2008), mesure la performance des universités. Son programme de contrôle pluriannuel se propose d'évaluer les universités par vagues successives, touchant un nombre d'établissement toujours plus important chaque année. Ses rapports de contrôle sont publics.</p> <p>Toutefois aucune nouvelle action concrète n'a été engagée.</p>	Il faudrait avoir quelques assurances sur le fait que les missions actuelles de l'AERES sont bien remplies.

Document de travail - CONFIDENTIEL

21	Savoirs	Augmenter les moyens financiers alloués à l'enseignement supérieur, afin d'accompagner les décisions précédentes.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>Les moyens budgétaires dévolus à l'enseignement supérieur ont augmenté de 1,2 Md€ (0,06 % du PIB) par an en moyenne sur la période 2008-2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> * L'opération campus a permis de dégager 5 Mds€ pour le financement des campus lauréats. * Les investissements d'avenir financés par l'emprunt national permettront d'accorder 8 Mds€ supplémentaires à l'enseignement supérieur, pour les universités d'excellence. * Grâce à ses fonds supplémentaires, l'investissement dans l'enseignement supérieur rapporté aux nombres d'étudiant a augmenté, atteignant environ 10 000 euros par étudiant. <p>Cela reste cependant inférieur aux 14 000 euros dépensés par élève de classe préparatoire et bien en-deçà de ce ratio dans pays leaders, comme en Suède, ou aux Etats-Unis, dont le coût par étudiant s'établit à environ 20 000 euros par étudiant. .</p>	Point à vérifier : risque de substitution des montants de l'Emprunt national et des budgets Etat traditionnellement alloués.
22	Savoirs	Développer les financements privés.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>Plusieurs mesures mettent en œuvre la décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La loi du 10 août 2007 pour l'autonomie des universités a créé les fondations universitaires, dont le fonctionnement a été précisé par un décret du 8 avril 2009. * La loi de modernisation de l'économie a également institué des « fonds de dotations ». Ces fonds, de droit privé à but non lucratif, permettent d'attirer les financements privés vers les opérations d'intérêt général. * La modernisation de l'immobilier universitaire fait dès à présent appel à des formules de type Partenariat-Public-Privé 	
23	Savoirs	Institutionnaliser des « Universités des métiers ».	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>Pas de mise en œuvre à ce jour.</p> <p>Les administrations soulignent l'existence du CNAM, qui délivre 7 000 diplômes chaque année, dans 150 centres.</p>	Point à approfondir : de nouvelles universités des métiers ont-elles vu le jour depuis 2008 indépendamment de l'action de l'état ?

Document de travail - CONFIDENTIEL

24	Savoirs	Distinguer 10 pôles universitaires de taille mondiale alliant pluridisciplinarité et excellence	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	Deux initiatives mettent en œuvre la décision : * Le Plan Campus, décidé en février 2008, s'inscrit dans la logique de cette mesure. Il a permis de distinguer 12 campus (soit plus de 40 universités), auxquels il a été décidé d'attribuer 5 milliards d'euros. * Après une première accélération due au plan de relance, la part faite à l'enseignement supérieur et à la recherche dans les investissements d'avenir financés par l'emprunt national (10 Mds€) est de nature à mettre la France en position de compétitivité et de visibilité au niveau international	
25	Savoirs	Proposer, lors de la présidence française de l'Union européenne, de mettre en place un classement annuel des universités européennes.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	La Commission européenne a décidé de mettre en place un tel classement et lancé un appel d'offre en 2008, attribué en 2009.	
26	Savoirs	Développer les cursus en langues étrangères.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Le plan «Réussir en licence» prévoit notamment de rendre obligatoires des cours d'anglais pendant les 3 années du cycle de licence. Mais aucune réalisation concrète n'est à noter pour l'instant.	
27	Savoirs	Améliorer l'accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers, et revoir la politique de visas les concernant.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	La France reste l'une des destinations privilégiées des étudiants internationaux. Campus France a pour mission de faire connaître les universités françaises et d'accompagner les étudiants étrangers. Le Gouvernement a adopté un décret, en date du 27 avril 2009, qui facilite la venue des étudiants étrangers. Par ailleurs, le Ministère de l'Enseignement supérieur a encouragé les CROUS et les présidents d'Université à mieux accueillir ce public. La politique d'accueil des étudiants étrangers relève cependant aussi d'actions structurelles plus larges relatives à l'accueil des étudiants dans les universités (conditions de vie, etc.)	

Document de travail - CONFIDENTIEL

28	Savoirs	Ouvrir davantage l'enseignement supérieur sur le monde.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>L'ouverture internationale de l'enseignement supérieur appelle un renforcement notamment de la mobilité des étudiants français à l'étranger, mais aussi des professeurs à l'étranger.</p> <p>* La loi du 10 août 2007 sur l'autonomie et la responsabilité des universités permet aux établissements de développer une véritable politique internationale, basée sur des partenariats solides.</p> <p>* En ce qui concerne la mobilité étudiante, la France dans le cadre de négociations au niveau européen (processus de Bologne), s'est fixé un objectif de mobilité étudiante à hauteur : "20% des diplômés devront avoir effectué une partie de leurs études à l'étranger d'ici à 2020."</p> <p>Mais au-delà de ces objectifs, aucune action notable n'a été relevée à ce jour.</p>	
29	Savoirs	Financer davantage la recherche publique sur projet et à la performance.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>La décision a été mise en œuvre :</p> <p>* La nouvelle organisation du CNRS prévue dans son plan stratégique "horizon 2020" implique de créer des instituts thématiques devant permettre d'accroître la lisibilité de l'organisation, de garantir l'efficacité de la fonction de programmation de la recherche et de prendre éventuellement en charge à la demande de l'Etat des missions de coordination nationale.</p> <p>* Le CNRS interviendra de manière croissante en tant qu'agence de moyens vis-à-vis des acteurs externes et se recentrera sur son rôle d'opérateur sur des laboratoires structurants au niveau national et sur des laboratoires qui nécessitent une gestion partagée.</p> <p>* Le financement sur projet est devenu la règle pour l'ensemble des établissements de recherche. La rémunération au mérite a été généralisée en 2009 à l'ensemble des EPST avec la mise en place d'une prime d'excellence.</p> <p>Cependant, il semble que cette réforme ne soit pas encore aboutie : la séparation entre agences de moyens et centres de recherche est incomplète (au CNRS comme à l'INSERM). Le rôle de l'ANR est aujourd'hui imparfaitement assumé.</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

30	Savoirs	Réformer le statut d'enseignant-chercheur.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des actions ont été mises en œuvre, notamment par la réforme du statut des enseignants chercheurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Lancement du plan en faveur de l'attractivité des métiers et des carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui vise à attirer et conserver les chercheurs dans les laboratoires publics, avec un effort budgétaire de 251 M€ s'ajoutant aux 750 M€ déjà consacrés cette même année à la revalorisation des rémunérations. * Ce plan doit notamment permettre de revaloriser les rémunérations en début de carrière (entre 12 % et 25 % d'augmentation) et de créer des chaires entre universités et organismes de recherche qui représentent grâce à des décharges d'enseignement (pour 2/3), un financement des activités de recherche (10 à 20 k€ par an) et une rémunération attrayante (prime d'au moins 6 k€), un effort en direction des meilleurs jeunes chercheurs. * Ces chaires sont données pour 5 ans et peuvent être renouvelées après évaluation de l'organisme de recherche et de l'université. * Un nouveau décret statutaire est paru en juillet 2009. <p>La réforme du statut des enseignants chercheurs s'est heurtée à une certaine résistance. En ce sens, elle n'a pu être atteinte tous les objectifs qui lui étaient attribués La création des chaires pour les meilleurs jeunes chercheurs constitue cependant un premier pas.</p>	
31	Savoirs	Aider la recherche publique à davantage valoriser et appliquer ses découvertes.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>En octobre 2009, le ministère chargé de la recherche a indiqué qu'au niveau local, douze sociétés d'accélération du transfert de technologie sur les principaux pôles universitaires (PRES dans la plupart des cas) seraient soutenues.</p> <p>Ces sociétés se substitueront aux dispositifs de valorisation existants pour proposer un guichet unique et professionnel pour les chercheurs et les entreprises, disposant de la taille critique.</p> <p>De plus, dans le cadre des investissements d'avenir via le grand emprunt, 3,5 Mds€ seront consacrés à la valorisation de la recherche publique.</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

32	Savoirs	Développer la recherche privée.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>La mesure a fait l'objet d'effort significatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La loi de finances pour 2008, promulguée le 24 décembre 2007, a triplé et simplifié le crédit impôt recherche, l'un des dispositifs de soutien à la R&D les plus favorables au monde et de ce fait, une incitation forte au maintien des laboratoires privés en France. Par ailleurs, les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement sont prises en compte pour le double de leur montant lorsqu'elles concernent un jeune docteur, ce qui permet d'attirer davantage des chercheurs vers le secteur privé. * Les décrets d'application ont été pris en avril 2008. * Les pôles de compétitivité ont été audités et les conséquences vont en être tirées * OSEO a été chargé d'une mission de soutien aux entreprises de taille intermédiaire pour développer leur R&D. * Les investissements d'avenir financés par l'emprunt national permettront de stimuler la recherche privée dans les secteurs d'avenir. 	
33	TPE /PME	Créer une Agence de service aux petites entreprises de moins de 20 salariés.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	La mesure n'a pas été mise en place.	Le champ d'intervention d'une telle agence peut être précisé. Selon les administrations, créer une nouvelle structure administrative en faveur des TPE/PME pourrait rendre moins lisible le dispositif actuel qui tend à séparer les fonctions de contrôle/recouvrement (SIE, Urssaf...) et les fonctions de conseil/assistance (APCE, CCI, Oséo...). En tout état de cause, il paraîtrait opportun de simplifier encore le dispositif actuel, notamment en incorporant au SIE une fonction en matière de prélèvements sociaux afin de créer un interlocuteur fiscal et social unique pour les PME.

Document de travail - CONFIDENTIEL

34	TPE /PME	Instaurer au sein de l'Agence de service aux TPE un guichet unique en ligne pour la création d'entreprise.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	Mesure réalisée Le guichet unique pour la création d'entreprise est opérationnel depuis le 1er janvier 2010	
35	TPE /PME	Faciliter l'accès des TPE au conseil et au financement.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>Mise en place d'un soutien renforcé au financement des TPE/PME :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement et simplification des moyens d'appui de l'opérateur OSEO (intégration en son sein de l'Agence de l'innovation industrielle en janvier 2008). Ils ont été complétés à partir d'octobre 2008 puis dans le cadre du plan de relance pour aider les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) à faire face aux difficultés économiques. 2. Les investissements d'avenir financés par l'emprunt national comprennent une nouvelle enveloppe de 2 Mds€ pour le financement des PME. 3. Un nouveau dispositif de soutien au création et la reprise d'entreprises, NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise), instauré le 1er janvier 2009, est dirigé vers les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les jeunes qui portent un projet. Les futurs créateurs d'entreprise peuvent bénéficier d'un prêt d'honneur à taux zéro (entre 1 000 et 10 000 €), couplé à une garantie publique des prêts bancaires et à un accompagnement obligatoire durant les trois premières années par des structures labellisées. NACRE se caractérise par un dispositif d'accompagnement renforcé avec un interlocuteur unique. Il a pour objectif d'accompagner 20 000 porteurs de projets par an contre 7 000 auparavant, grâce à l'affectation de 40 M€ de fonds aux activités de suivi-conseil et de 100 M€ de financement par la CDC de prêts à taux zéro. 4. La LME permet de développer l'économie solidaire et le microcrédit (voir décision n°155). 	<p>Points restant à évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle proportionnalité des moyens alloués aux enjeux ? - Capacité d'accompagnement du développement des ETI et des entreprises exportatrices ?

Document de travail - CONFIDENTIEL

36	TPE /PME	Faciliter l'accès des PME aux marchés publics.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	Mesures favorables aux PME dans le cadre de marchés publics : * La loi de modernisation de l'économie instaure un traitement préférentiel dans la commande publique pour les PME innovantes. La définition de ces PME innovantes est élargie. * Dans le cadre du plan de relance, le montant des avances est passé de 5 à 20% pour les contrats de l'Etat conclus en 2009, et les procédures des marchés publics ont été simplifiées.	Une partie des mesures relèvent du plan de relance et n'ont pas vocation à devenir structurelles.
37	TPE /PME	Mettre en place une représentation unique dans toutes les PME de moins de 250 salariés, sous la forme d'un conseil d'entreprise exerçant les fonctions du comité d'entreprise, des délégués du personnel, des délégués syndicaux et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Ce conseil d'entreprise serait le lieu privilégié de la négociation	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Non mis en œuvre à ce stade. Cette réforme dépend actuellement de la négociation entre partenaires sociaux. * Les partenaires sociaux ont adopté le 10 avril 2008 une position commune sur la représentativité, qui prévoit de rendre possible la négociation d'accords collectifs avec les représentants du personnel dans les entreprises de moins de 200 salariés dépourvues de délégué syndical. Elle a été transposée par la loi du 20 août 2008. * Une négociation interprofessionnelle sur la réforme des institutions représentatives du personnel s'est engagée en 2009.	

Document de travail - CONFIDENTIEL

38	TPE /PME	Imposer (par la loi et si nécessaire par ordonnance) le paiement aux PME à moins de 30 jours à compter de la date de livraison	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Mesures visant à diminuer les délais de paiements aux PME fournisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> * La loi de modernisation de l'économie ramène les délais à 45 jours en fin de mois ou 60 jours à partir de la date d'émission de la facture. Les pénalités de retard sont doublées. * Pour les marchés publics, les délais sont réduits à 30 jours pour l'Etat depuis avril 2008. Ils le sont progressivement pour les collectivités locales (30 jours à partir de juillet 2010). * Les délais de paiement ont été réduits de 11 jours en moyenne. * Le "Small business act" poussé lors de la présidence française de l'UE prévoit une renégociation de la directive sur les retards de paiement. <p>L'objectif de moins de 30 jours pour tous types de client n'est pas encore atteint.</p> <p>Des accords sectoriels dérogeant à la règle des 45 jours sont autorisés.</p>	<p>Points à approfondir :</p> <p>Quel impact observé, notamment pour les clients privés (grande distribution) ? La loi est-elle appliquée (cas nombreux de pénalités imposées) ? Existe-t-il des contournements ?</p> <p>L'Etat et les CL respectent-ils leurs engagements de paiement ?</p> <p>Où en est-la discussion communautaire ?</p>
39	TPE /PME	Réduire le délai de remboursement de la TVA aux PME à 10 jours.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Mesures visant à faciliter et accélérer le remboursement de la TVA aux PME :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Une amélioration des modalités de remboursement de la TVA a fait partie du plan de relance. * Elles ont été modifiées dans le cadre de la LFR 08 : la règle du trimestre créditeur est devenue celle du mois créditeur. * Suite à la loi, une amélioration opérationnelle dans certains centres de paiement a permis une baisse effective du délai dans ces centres <p>L'objectif de remboursement en moins de 10 jours n'est pas encore atteint</p>	<p>Elément restant à évaluer : de combien le délai de remboursement a-t-il effectivement été réduit ?</p>

Document de travail - CONFIDENTIEL

40	TPE /PME	Alléger les contraintes d'accès à Alternext en matière de comptabilité, assouplir les délais et quotas d'investissement des fonds de capital investissement, objectif de 1000 sociétés cotées en 2012 et 50 Md€ de capitalisation	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Un ensemble de mesures concernant l'accès à Alternext pour les entreprises, le fonctionnement technique de ce marché et un effort de sensibilisation des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La loi de modernisation de l'économie ouvre la possibilité de mise en place de contrats de liquidité pour les sociétés cotées sur Alternext, ce qui renforcera l'attractivité de ce compartiment du marché. * La loi n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 facilite la migration d'entreprises cotées vers Alternext * L'AMF et NYSE Euronext ont accepté d'entreprendre une révision des procédures relatives à l'offre au public sur Alternext. * Le projet de loi de régulation bancaire et financière prévoit des mesures pour favoriser le développement d'Alternext (notamment la création d'offres publiques obligatoires) * L'AMF, la CDC, OSEO et le Médiateur du crédit ont donné leur accord pour participer à une démarche partenariale de sensibilisation des PME françaises aux opportunités offertes par Alternext. <p>Plusieurs points de la décision 40 n'ont pas été implémentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> * l'objectif de 1000 sociétés et 50 Mds de capitalisation pour 2012 ne sera pas atteint * deux réformes techniques précises n'ont pas été réalisées : alléger les contraintes comptables et les conditions d'investissement des fonds de capital-investissement 	<p>Quels enjeux pour le travail de pédagogie ?</p> <p>Quelles actions en faveur d'un changement de mentalités ? La "sensibilisation" se limite-t-elle à l'information ou inclut-elle des incitations réelles ?</p>
41	TPE /PME	Attirer les financements des fonds et des banques vers les PME	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Il existe des mesures favorisant l'investissement dans les PME</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les souscriptions dans des parts de FIP constitués à hauteur d'au moins 20% ou dans des parts de FCPI ou FCPR constitués à hauteur d'au moins 40% de titres en contrepartie de prises de participations dans le capital de PME de moins de 5 ans donnent droit à une réduction d'ISF à hauteur de 50% des versements. * Les sociétés de capitaux créées depuis moins de 5 ans peuvent choisir le régime fiscal des sociétés de personne. <p>Mais les mesures engagées ne correspondent pas complètement aux objectifs de la Commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La mesure ISF est antérieure au rapport de la Commission et ne concerne pas les PME en tant que telles * Pas de mesure concernant de financement par les institutionnels (banques et fonds) et non les particuliers 	

Document de travail - CONFIDENTIEL

42	TPE /PME	Rassembler les fonds actuels d'OSEO et France-Investissement	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	La mesure a été cartée à ce stade, les administrations considérant qu'il faut maintenir bien séparées les missions de soutien public au financement des PME, en distinguant bien l'investissement en fonds propres du soutien par endettement.	
43	TPE /PME	Rééquilibrer le traitement entre créanciers privés	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	Mesures modifiant le traitement entre créanciers privés : * La loi de modernisation économique renforce l'attractivité de la procédure de sauvegarde, aménage la conciliation et simplifie la procédure de liquidation judiciaire. * La loi « accélération des investissements » du plan de relance modifie l'article L.626-6 du code de commerce pour assouplir les conditions de remise de créances par le créancier public. * Le régime de publicité des privilèges a été modifié. Ainsi, le délai d'inscription est porté de six à neuf mois, les seuils de publication sont simplifiés et augmentés et l'existence d'un plan d'apurement échelonné constitue une dérogation au principe d'inscription conformément à la loi. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux créances nées à compter du 1er juillet 2008. La suppression des créances privilégiées du Trésor n'a pas été retenue	
44	TPE /PME	Renforcer le programme « Passerelle », qui permet aux grandes entreprises (publiques et privées) souhaitant acheter le produit ou le service d'une PME innovante de bénéficier d'une aide pour financer l'adaptation de l'offre de la PME à leurs propres besoins.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	* Le Pacte PME figure au rang des priorités du contrat de performance d'OSEO Innovation, et celui-ci inclut une évaluation du programme Passerelle (en cours) * Mais la Commission recommandait également le renforcement du programme Passerelle par une aide financière aux grandes entreprises achetant le produit d'une PME innovante	

Document de travail - CONFIDENTIEL

45	TPE /PME	Demander aux grandes entreprises de publier annuellement la part de leurs achats réalisés auprès des PME.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>Le Pacte PME, créé en 2006 prévoit que les grandes entreprises signataires publient annuellement leur part d'achat effectuée auprès des PME. Il concerne 55 grandes entreprises, et a permis 10 % d'augmentation de la part des PME dans les achats des grands comptes signataires du Pacte PME.</p> <p>Cependant aucune autre action n'a été engagée depuis, et la décision portait sur l'ensemble des grandes entreprises.</p>	
----	----------	---	--	---	--

Document de travail - CONFIDENTIEL

46	TPE /PME	Simplifier les débuts d'une entreprise.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>Des avancées importantes :</p> <p>* La LME du 4 août 2008 contient de nombreuses dispositions qui simplifient les débuts des entreprises, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création du régime de l'auto-entrepreneur, nouveau régime micro-social qui facilite le démarrage d'une activité à titre principal pour les étudiants et demandeurs d'emploi, ou à titre complémentaire pour les salariés et retraités ; - la création d'un cadre fiscal favorable aux sociétés en amorçage. L'entrepreneur peut désormais combiner un régime de société à responsabilité limitée et bénéficier d'une imposition de ses résultats au niveau de ses revenus propres, sous certaines conditions (entreprise de moins de 5 ans, moins de 50 salariés, moins de 10 M€ de CA...) ; - la simplification du droit des sociétés ; - la fusion du chèque-emploi TPE et du titre emploi entreprise en un seul dispositif "le titre emploi-service entreprise", ouvert aux entreprises de moins de 9 salariés (contre 5 auparavant pour le chèque-emploi TPE) ; - l'extension de la protection du patrimoine des entrepreneurs individuels à tous les biens fonciers (bâti ou non) non affectés à l'usage professionnel. <p>* Début décembre 2009, le gouvernement a annoncé la création à partir du 1er janvier 2011 d'un nouveau régime de société, celui de l'EIRL (entreprise individuelle à responsabilité limitée), qui permettra à l'entrepreneur individuel de séparer son patrimoine personnel de celui constitué pour son activité professionnelle, sans créer de société. Ce patrimoine professionnel, dont l'entrepreneur restera propriétaire, sera le seul à constituer une garantie pour les créanciers. Sur le plan fiscal, l'EIRL pourra choisir soit le régime de l'impôt sur le revenu, soit celui sur les sociétés.</p> <p>* Les guichets uniques pour la création d'entreprises, qui traiteront progressivement l'ensemble des formalités administratives y compris les demandes d'autorisations, sont opérationnels, de même que le guichet unique dématérialisé depuis le 1er janvier 2010.</p>	<p>Le nombre de créations d'entreprises atteint un niveau record en 2009, avec 580 200 créations, soit 75 % de plus qu'en 2008. C'est le nouveau régime d'auto-entrepreneur qui explique cette augmentation sans précédent, observée dans pratiquement tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions (source INSEE).</p>
----	----------	---	--	---	--

Document de travail - CONFIDENTIEL

47	TPE /PME	Simplifier la comptabilité des TPE	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>D'importances mesures de simplification de la comptabilité des TPE ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La loi de modernisation de l'économie institue le régime de l'auto-entrepreneur et assouplit le droit des TPE, notamment les EURL et les SASU (simplification de l'annexe; simplification des règles de tenue de la comptabilité en cours d'exercice; suppression des redondances dans l'information à donner sur les changements de méthode comptable). * Le Premier ministre a annoncé le 16 décembre le relèvement des seuils en-deçà desquels la tenue d'une comptabilité simplifiée est possible. 	
48	TPE /PME	Soumettre les TPE à un régime fiscal et social spécifique	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>Des avancées dans le cadre de la création du statut d'auto-entrepreneur :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La loi de modernisation de l'économie crée le régime de l'auto-entrepreneur, avec une forfaitisation des charges fiscales et sociales pour les entreprises individuelles. * Les charges fiscales et sociales sont fixées à 13% du chiffre d'affaires pour le commerce, à 20,5% pour les professions libérales et à 23% pour les services. * Le paiement pourra être mensuel ou trimestriel, au choix de l'entrepreneur <p>Le statut de l'autoentrepreneur a été plébiscité avec plus de 263.000 créations à la fin octobre 2009, plus de la moitié des créateurs d'entreprises de 2009 sont des auto-entrepreneurs. (Source : Insee, Créations d'entreprises - Octobre 2009).</p> <p>Des marges de progression demeurent : la décision 48 fixait comme objectif un prélèvement libératoire de 10% en guise de toute charge directe si le CA < 100k€</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

49	Révolutions	Garantir une couverture numérique optimale en 2011	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>* Un label « Internet haut débit pour tous » a été lancé le 7 décembre 2009. Il doit permettre l'accès de tous les Français, où qu'ils se trouvent à une offre d'accès à Internet à haut débit pour moins de 35€/mois matériel compris</p> <p>* Une partie du dividende numérique (la sous-bande 790-862 MHz) sera utilisée pour le très haut débit mobile</p> <p>* Un plan de couverture des 364 communes en zone blanche 2G a été validé par Hubert Falco le 15 janvier 2009.</p> <p>* Le déploiement de la TNT devrait être achevé le 30 novembre 2011. À la fin du déploiement, 95 % des téléspectateurs devraient bénéficier de la TNT en France. Les 5 % restants devront utiliser une antenne satellite, un raccordement ADSL ou câblé, pour recevoir les chaînes et services de la TNT. En théorie, le taux de couverture de la télévision numérique pourrait atteindre 100 %, conformément à l'action 19 du plan France Numérique 2012. La loi relative à la lutte contre la fracture numérique prévoit qu'une aide sera accordée aux foyers se trouvant dans une zone d'ombre de la TNT, afin de leur permettre de s'équiper en moyens de réception alternatifs tels que le satellite.</p> <p>* Volet relatif à l'accès mobile à Internet. Les opérateurs mobiles sont eux aussi en retard sur leurs obligations de couverture 3G. En obtenant leur licence 3G, les opérateurs s'étaient en effet engagés à étendre progressivement leur couverture selon un échéancier précis. Ils devraient aujourd'hui afficher des taux de couverture supérieurs à 98 %. Le taux de couverture effectif se situe aujourd'hui aux alentours de 80-85 %. L'ARCEP pourrait infliger des sanctions financières mais a décidé de ne pas y recourir. SFR prévoit d'atteindre l'objectif de 98 % de couverture fin 2011. Le taux de couverture d'Orange devrait atteindre 90 % fin 2010.</p>	<p>Elément à approfondir :</p> <p>- Contenu du dispositif "haut débit pour tous" ?</p>
----	-------------	--	--	--	--

50	Révolutions	Réaliser l'accès pour tous au très haut débit en 2016	<p>Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses dispositions visant à accélérer le déploiement des réseaux très haut débit fixe ont été prises en 2008 et 2009 : - La loi de modernisation de l'économie prévoit des mesures visant à favoriser la câblage des immeubles, l'instauration d'une faculté d'accès à la fibre inspiré du « droit à l'antenne » existant et l'obligation de mutualisation des câblages en fibre optique internes aux immeubles. - L'ARCEP a fait le choix d'un déploiement en mode multifibre dans les immeubles pour les zones les plus denses. Ce cadre devrait en principe entrer en vigueur avant la fin de l'année 2009. - 2 Md€ seront consacrés aux infrastructures de très haut débit par l'emprunt national. Un fonds dédié sera par ailleurs créé au sein de la nouvelle agence pour le numérique (cf. décision 63). - La loi relative à la lutte contre la fracture numérique comporte plusieurs mesures qui tendent à contraindre les collectivités territoriales à élaborer des schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique et crée un Fonds d'aménagement numérique des territoires. <p>Concernant le haut-débit mobile, les fréquences dédiées (800 MHz et 2,6 GHz) commenceront à être attribuées dès le 2e semestre 2010 aux opérateurs, qui devraient débiter la commercialisation de leurs services dès 2011.</p>	<p>Le réseau haut débit est aujourd'hui largement déployé en France. Le réseau DSL actuel n'offre toutefois que des performances limitées en termes de débit. Or, les abonnés, particuliers et professionnels, ont aujourd'hui besoin de débits toujours plus élevés pour la vidéo haute définition, pour le partage de fichiers volumineux, pour les applications en temps réel, pour le web enrichi... Le déploiement de la fibre optique améliorerait donc la qualité de services pour toutes ces applications, il permettrait une plus grande efficacité et une plus grande réactivité des entreprises.</p> <p>Concernant le développement de la 4G, le grand emprunt prévoit de soutenir le déploiement dans les zones peu denses avec un investissement de 2 Md euros. A contrario, un développement insuffisant de la fibre optique par rapport aux autres pays hypothèquerait l'avenir en limitant l'efficacité de notre exploitation du réseau Internet.</p> <p>L'effort est-il suffisant dans la fibre optique ?</p> <p>La question des inefficiences dues à la non-coopération entre opérateurs est-elle traitée ?</p> <p>Le développement de réseaux à très haut débit (THD) fixe constitue un enjeu important pour l'efficacité future de l'économie française.</p>
----	-------------	---	---	---	--

Document de travail - CONFIDENTIEL

51	Révolutions	Faciliter l'accès de tous au réseau numérique	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des dispositifs ont été prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une filière de recyclage et de PC d'occasion (ordi 2.0), - label favorisant les offres internet à moins de 35€ par mois (« Internet haut débit pour tous »), - La loi relative à la lutte contre la fracture numérique (loi «Pintat») a été adoptée par le Sénat le 10 décembre 2009. Elle comprend un ensemble de mesures visant à accélérer le déploiement des réseaux très haut débit et à favoriser l'accès de tous aux services numériques. <p>Mais les dispositifs sont récents ou tardent à se mettre en place et sont peu connus des publics cibles. L'enquête CREDOC 2009 sur la diffusion des technologies de l'information montre que les écarts en termes d'équipement des ménages et de taux de connexion à internet restent plus marqués en fonction du niveau de revenu.</p> <p>Parallèlement aux considérations d'équité, le déploiement des réseaux haut débit et très haut débit fixe et mobile, le déploiement de la TNT, le développement de la RNT et de la TMP seront réellement efficaces à condition qu'une très large partie de la population puisse avoir accès à des nouveaux services et des nouvelles applications, compte tenu des externalités positives en jeu.</p>	
52	Révolutions	Répartir le dividende numérique	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>Le schéma de réutilisation des fréquences libérées par l'arrêt de la diffusion analogique de la télévision, publié le 23 décembre dernier, prévoit que la majorité des fréquences libérées serviront à développer l'offre audiovisuelle (télévision et radio). La sous-bande 790-862 MHz sera utilisée pour déployer le très haut débit mobile.</p>	<p>Quelles tensions anticiper entre capacités des réseaux et développement des usages ? La Commission 2008 s'attachait à concilier évitement des rentes, maximisation revenus publics et préservation du service public</p>

Document de travail - CONFIDENTIEL

53	Révolutions	Renforcer les garanties européennes	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	* Le plan de développement du numérique, présenté le 20 octobre 2008, préconise l'émergence d'une gouvernance européenne de l'Internet, basée notamment sur 2 aspects stratégiques : - le système des noms de domaine ; - la maîtrise des infrastructures critiques du RFID, ou encore dit « Internet des objets ».	
54	Révolutions	Renforcer les garanties et les normes nationales.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	* Le plan de développement du numérique, présenté par Eric Besson le 20 octobre 2008, prévoit le lancement d'un plan stratégique de l'administration électronique, mais il est toujours actuellement en cours de finalisation, 18 mois plus tard.	
55	Révolutions	Veiller à l'indépendance de l'opérateur gérant le RFID.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	* A l'occasion du dernier forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet fin 2007, la France a obtenu le contrôle d'une racine régionale de l'ONS (Object Naming System). * Dans le cadre du plan France numérique 2012, la France œuvre en faveur de l'émergence d'une structure de gestion européenne de l'Internet des objets	Points à approfondir : quels sont les blocages éventuels ?
56	Révolutions	Faciliter et sécuriser l'usage de la signature électronique.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Des actions ont été menées pour faciliter l'utilisation de la signature électronique (par exemple pour la déclaration d'impôts en ligne), mais les initiatives restent ponctuelles. Malgré le plan de développement du numérique, peu d'évolutions concrètes du point de vue des utilisateurs ont été observées depuis le rapport. L'administration elle-même utilise peu la signature électronique.	
57	Révolutions	Faire verser une contribution aux fournisseurs d'accès Internet	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Mesure non encore abordée.	

Document de travail - CONFIDENTIEL

58	Révolutions	Promouvoir la concurrence entre logiciels propriétaires et logiciels libres	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	De manière générale les propositions du rapport n'ont pas été reprises. Les logiciels libres ont essentiellement été abordés sous l'angle de l'interopérabilité entre systèmes d'information, et non sous un angle concurrentiel.	<p>* Le plan France Numérique 2012 insiste sur le potentiel du secteur du logiciel mais les propositions du rapport (20% de logiciels libres dans les marchés publics et le soutien au mécénat en faveur du logiciel libre) n'ont pas été reprises.</p> <p>* L'action 65 du plan France numérique 2012 prévoit la vente découplée de l'ordinateur et de son logiciel d'exploitation.</p> <p>* Le Référentiel Général d'Interopérabilité (RGI) du 12 mai 2009 a été validé par le Premier Ministre par un arrêté paru au journal officiel le 11 novembre 2009. Ce document important qui conditionne les choix faits par les administrations françaises préconise à la fois le format ODF (Open Document Format) qui est un format ouvert et le format OOXML de Microsoft qui est propriétaire. Les deux formats sont mis sur un pied d'égalité et le RGI ne promeut donc pas le format libre.</p> <p>* Le programme européen IDABC (Interoperable Delivery of European eGovernment Services to public Administrations, Businesses and Citizens) est par ailleurs en train de rédiger une deuxième version du cadre européen d'interopérabilité (EIF pour European Interoperability Framework). Les défenseurs du logiciel libre s'inquiètent de la confusion qui est faite entre interopérabilité, compatibilité et ouverture. Le texte est encore en cours de rédaction.</p>
----	-------------	---	--	---	---

Document de travail - CONFIDENTIEL

59	Révolutions	Rendre possible dans les faits, et non plus seulement dans le droit, la liberté de production et d'embauche dans les imprimeries des quotidiens	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Un plan d'évolution des Nouvelles messageries de la presse parisienne (le « Plan Défi 2010 ») a été acté.</p> <p>* L'Etat accroîtra sa contribution en contrepartie de résultats de modernisation fournis par les NMPP (50 Millions d'euros de charges en moins entre 2008 et 2010)</p> <p>* Les Etats généraux de la presse écrite ont proposé une renégociation de la convention collective des ouvriers du livre</p> <p>* Des accords syndicaux ont été signés le 27 octobre 2009</p> <p>Cependant d'importantes rigidités subsistent dans le recours aux services d'imprimerie.</p>	La rigidité de fait du secteur de l'impression de presse occasionne des surcoûts et entrave sa modernisation. Les pouvoirs publics ont assez peu de leviers d'action sur cette situation, qui résulte des rapports de force des acteurs présents sur le marché.
60	Révolutions	Renforcer par redéploiement les ressources consacrées au contenu, en les prélevant sur la redevance et sur les recettes publicitaires	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>* Le gouvernement et le parlement ont préféré responsabiliser les internautes au regard du téléchargement illégal (lois « création et Internet »)</p> <p>* La mission Zelnik fait plusieurs propositions pour le financement de la création, que le gouvernement doit examiner.</p>	
61	Révolutions	Réaménager équitablement les conditions d'octroi de la quatrième licence à un nouvel entrant	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>La mesure a été mise en œuvre :</p> <p>- Le 12 janvier 2009, le gouvernement a arrêté un premier schéma d'attribution des fréquences hertziennes encore disponibles sur la bande 2,1 GHz et destinées à la téléphonie 3G. Il a ainsi été demandé à l'ARCEP de lancer, au premier trimestre 2009, un appel à candidatures pour trois lots de 2x5 MHz, dont un réservé à un nouvel entrant. Ce dernier lot est en outre assorti de conditions avantageuses (accès à 5 MHz duplex dans la bande GSM, accord d'itinérance sur un réseau mobile GSM et accès aux sites GSM réutilisés pour la 3G) qui devraient permettre au nouvel entrant de déployer durablement son activité. Le prix de cette quatrième licence a été fixé à 240 M€. Un seul opérateur, Iliad (maison-mère de Free) a candidaté.</p> <p>- L'attribution a eu lieu le 18 décembre 2009.</p>	La mesure a été mise en œuvre de façon effective, l'attribution ayant eu lieu en décembre 2009. Cette attribution devrait dynamiser la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile en France, marqué par une structure oligopolistique. On pourrait notamment en attendre une diminution des prix de l'ordre de 7%.

Document de travail - CONFIDENTIEL

62	Révolutions	Utiliser la présidence française de l'Union européenne pour proposer un grand programme de développement du numérique	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>* Le « paquet télécom » a connu une avancée décisive sous présidence française, avec un accord politique obtenu à l'unanimité des 27 Etats membres.</p> <p>* Le paquet télécom a été adopté par le Parlement européen le 24 novembre 2009</p>	Point à approfondir : contenu du paquet Telecom et contribution aux objectifs de la commission.
63	Révolutions	Créer un poste de haut-commissaire au développement numérique	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	La décision a bien été mise en œuvre avec la création du secrétariat d'état à l'économie numérique rattaché au Premier ministre come le préconisait la commission.	
64	Révolutions	Coordonner l'Autorité de régulation des communications et des postes (ARCEP) et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>* La lettre de mission du Premier ministre adressée à Eric Besson demandait au secrétaire d'Etat de faire des propositions sur l'amélioration de la gouvernance du numérique, notamment en matière d'organisation de la régulation pour faire face au défi de la convergence.</p> <p>* Une mission de réflexion sur les conséquences de la convergence numérique sur le modèle de régulation des télécommunications et de l'audiovisuel, doit être confiée au secrétaire d'Etat au numérique.</p>	
65	Révolutions	Réorienter massivement la recherche publique et privée vers les nanotechnologies.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Le débat public sur les nano-technologies s'est achevé en février 2010.</p> <p>Comme le recommandait la Commission, la recherche publique est orientée sur les nano-technologies (un programme de recherche doté de 24 M € est inscrit à la programmation 2008 de l'ANR).</p> <p>Les entreprises sont associées au sein de trois clusters à Grenoble, Toulouse et Saclay, dotés de 70 M€ annuels additionnels.</p> <p>Ces efforts seront prolongés dans le cadre des investissements d'avenir financés par l'emprunt national</p> <p>Cependant le débat se poursuit au sein de la société (demandes d'interdiction).</p>	<p>Concentration suffisante de moyens dans la compétition internationale ?</p> <p>Quelle stratégie privilégiée pour la recherche privée : recherche partenariale entre organismes de recherche et entreprises ? Incitations à la R&D privée dans le domaine ?</p>

Document de travail - CONFIDENTIEL

66	Révolutions	Développer massivement la prévention	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>Une prise en compte très limitée des enjeux de prévention : le 2ème plan national santé-environnement prévoit un effort de prévention à travers notamment la création de pôles de recherche pluridisciplinaires, mais il couvre uniquement la prévention santé liée aux risques environnementaux, correspond à 15% des causes de déclin de la santé, selon l’OMS.</p> <p>Peu de progrès au regard des objectifs de la Commission de doubler le financement national global de la prévention sans augmenter les dépenses publiques Pas d’avancée quant à l’autorisation pour les mutuelles à proposer des rabais à ceux qui suivent une démarche de prévention ou de limitation des risques</p>	
67	Révolutions	Mettre en place un environnement réglementaire stable	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>L’environnement réglementaire a été partiellement amélioré :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Simplification partielle de la réglementation par la loi du 12 mai 2009 * Renforcement de la Haute Autorité de Santé : L'article 41 de la LFSS 2008 la charge de procéder à l'évaluation périodique du service attendu des produits, actes ou prestations de santé et du service qu'ils rendent afin d'éclairer la décision sur leur prise en charge par l'Assurance maladie. <p>Néanmoins, aucune avancée quant à la reconnaissance de l'utilité de la pharmacopée et des médicaments à prescription médicale facultative</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

68	Révolutions	Développer la recherche et les essais cliniques.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des mesures de gouvernance, utiles à la mise en œuvre d'une stratégie en matière de recherche clinique, ont été entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> * mise en place d'un « comité ministériel d'orientation de la recherche » favorisant la coordination dans ce domaine. * changement de gouvernance et d'organisation de l'INSERM et la mise en place d'une alliance programmatique sur les sciences de vie et de la santé qui associe depuis la recherche clinique. <p>Plus généralement, dans le cadre des investissements d'avenir financés par l'emprunt national, environ 1 Md€ sera consacré au financement d'instituts hospitalo-universitaires et de cohortes</p> <p>Néanmoins, peu de progrès au regard des recommandations précises de la Commission : insistance sur l'investissement spécifique en recherche clinique, non dans les CHU en général ; concentration des efforts de recherche dans les meilleurs CHU ; renforcement des partenariats public - privé</p>	
69	Révolutions	Accroître la compétitivité des entreprises de biotechnologie.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Mesures d'investissement dans la R&D et les entreprises de biotech :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Création d'un fonds d'investissement dédié aux biotechnologies de la santé, baptisé "InnoBio". Ce fonds sera abondé à hauteur de 140 M€ (37% FSI + 63% industriels). Il a pour mission de réaliser des investissements de 5 à 10 M€ dans des PME innovantes de biotechnologie sur le sol français, tout en restant actionnaire minoritaire au sein de ces sociétés <p>Des progrès demeurent à faire si la France veut combler son retard vis-à-vis de l'Angleterre ou de l'Allemagne</p>	Lors de l'examen de la loi sur les OGM, un bilan très positif des avantages compétitifs des systèmes budgétaires et fiscaux français en faveur des biotechnologies a été dressé.

Document de travail - CONFIDENTIEL

70	Révolutions	Développer en France au moins deux bioclusters.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des mesures d'investissement visant la R&D privée ont été entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> * Un programme de recherche doté de 32 M€ et ouvert aux entreprises est inscrit à la programmation 2008 de l'ANR * Le comité stratégique des industries de santé de 2009 a consacré la nouvelle organisation de la recherche publique et le renforcement des échanges avec les industriels qui se sont engagés à contribuer à l'objectif global de doublement en 3 ans du budget consacré la recherche partenariale avec le secteur académique dans le domaine biomédical, soit un montant annuel en 2012 de 62,5 M€ destinés à la recherche partenariale en Sciences de la vie et de la Santé. <p>Néanmoins, peu de progrès au regard des recommandations précises de la Commission : constitution d'au moins deux "biocluster" ; facilitation des phases de recherche clinique ; élargissement du crédit-impôt recherche aux activités d'optimisation des procédés ; faciliter l'accès des biotech aux fonds privés par un système d'amortissement adapté</p>	<p>Attention au risque de saupoudrage dans l'application de la réforme : le maillage du territoire français par 8 pôles "santé" peut apparaître sous-optimal. Cependant, le saupoudrage des financements publics apparaît limité car environ 73% des montants octroyés aux pôles "santé" bénéficient en fait directement aux trois pôles mondiaux ou à vocation mondiale</p> <p>La proposition d'élargir l'assiette du CIR aux activités d'optimisation des procédés et des technologies dans le secteur des biotechnologies, ne relevant pas de la R&D telle que définie dans le manuel de l'OCDE (dit de « Frascati »), pose certaines questions juridiques (risques de litige) qu'il serait utile d'approfondir</p> <p>Enfin, il convient de noter que du fait des délais de dépôt de brevet et de commercialisation de produits innovants, les premiers éléments d'évaluation des performances d'innovation des pôles de compétitivité ne sont pas encore disponibles</p>
----	-------------	---	---	--	---

Document de travail - CONFIDENTIEL

71	Révolutions	Améliorer la formation des médecins	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des mesures ont été mises en œuvre concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation des médecins : un projet de réforme de la première année d'études de médecine a été présenté lors du Conseil des Ministres du 12 mars. Une concertation a été engagée avec les principaux acteurs intéressés dès le lendemain - la lutte contre les pénuries de médecins : La loi « Hôpital, patients santé et territoire » du 22 juillet 2009 améliore l'organisation de la permanence des soins, renforce le rôle des maisons de santé et crée des contrats de santé solidarité pour renforcer la présence des médecins dans les zones qui en manqueraient. <p>Néanmoins, des progrès demeurent à réaliser au regard des objectifs de la Commission : doter les ARS de la responsabilité de la répartition des postes à la sortie du concours ; atteindre un ratio de 80% de généralistes ; inciter financièrement les médecins généralistes</p>	
72	Révolutions	Rationaliser les actes médicaux et développer l'Hospitalisation à domicile (HAD)	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	La réforme n'a pas été traitée.	La Commission évaluait le coût de ces mesures à 320 M€ pour un gain de 700 M€ annuels
73	Révolutions	Développer les maisons médicales	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des initiatives ont été mises lancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Création en septembre 2008 de la Fédération française des maisons et pôles de santé pour accompagner les créations de maisons médicales. * Les maisons de santé voient leurs missions renforcées dans la loi HPST du 21 juillet 2009. <p>Mais encore peu d'impact réel au regard des recommandations de la Commission, qui portaient sur les incitations des médecins à se regrouper ou le développement de la télémédecine</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

74	Révolutions	Satisfaire les nouveaux marchés de la dépendance	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>Mesure non encore réalisée pour le moment</p> <p>* Le Président de la République a confirmé que la dépendance serait un chantier traité en 2010</p> <p>* Chaque année, les moyens financiers consacrés à la prise en charge de la dépendance sont renforcés notamment dans le PLFSS pour permettre la création de nouveaux services et la médicalisation des places en maisons de retraite</p> <p>Aucune avancée pour le moment par rapport aux recommandations de la Commission, qui ne se limitaient pas au financement consacré à la dépendance : création d'une branche distincte pour le financement de la dépendance ; incitations au développement de structures d'accueil ; adaptation de l'habitat et des transports</p> <p>Le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans devrait doubler entre 2005 et 2015.</p>	
75	Révolutions	Organiser l'externalisation des services périphériques à l'offre de soins	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	L'externalisation des fonctions hors cœur de métier (restauration, blanchisserie, gardiennage, maintenance, logistique) n'est pas encore mise en œuvre	
76	Révolutions	Développer l'offre d'accueil de clients étrangers	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Aucune action n'a été lancée.	Difficulté de mise en œuvre mentionnées par la Commission : difficultés avant tout réglementaires, qui devaient être levées par une directive européenne.

Document de travail - CONFIDENTIEL

77	Révolutions	Financer des recherches privées et publiques afin d'associer les neurosciences, le numérique et la psychologie au sein de pôles de compétitivité.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>Pas d'action spécifique nouvelle engagée dans ce domaine Il existait déjà deux réalisations antérieures aux recommandations de la Commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> * le pôle de compétitivité mondial Medicen Paris Région, labellisé en 2005 * l'École des neurosciences de Paris Île-de-France (ENP), créée en mars 2007 comme réseau thématique de recherche avancée (RTRA). Elle regroupe la majorité des équipes d'excellence dans le domaine des neurosciences en Île-de-France. <p>Mais peu d'avancées au regard des objectifs de la Commission, qui portaient sur l'intégration des neuro-sciences, du numérique et de la psychologie aux efforts de financement au sein des pôles de compétitivité.</p>	De manière générale, du fait des délais de dépôt de brevet et de commercialisation de produits innovants, on manque encore de recul pour évaluer l'efficacité de la politique des pôles de compétitivité lancée en 2005.
78	Révolutions	Créer de nouveaux cursus universitaires afin de fédérer des disciplines encore éparpillées (médecine, mathématiques, neuroimagerie, pédagogie, logiciel, bionique).	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>Aucune unification du champ disciplinaire des neurosciences entre différentes disciplines. La loi du 10 août 2007 sur l'autonomie des universités donne désormais liberté aux établissements sur la définition de leurs cursus.</p>	Ce sujet relève-t-il entièrement de l'Etat depuis la loi du 10 août 2007 sur l'autonomie des universités, qui donne désormais liberté aux établissements sur la définition de leurs cursus ?

Document de travail - CONFIDENTIEL

79	Révolutions	Développer l'industrie éolienne	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des objectifs élevés annoncés en matière d'investissement dans l'éolien</p> <ul style="list-style-type: none"> * La loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 a fixé comme objectif d'engager un milliard d'euros supplémentaire d'ici 2012 pour la recherche sur les questions environnementales. * L'arrêté sur la programmation pluriannuelle des investissements fixe un objectif 2020 pour atteindre 25 000 MW d'éolien avec un objectif intermédiaire de 11 500 MW en 2012 <p>Une croissance réelle de la capacité installée éolienne (4500 MW contre 2500 MW début 2008)</p> <p>Néanmoins, une situation réglementaire difficile, notamment autour des débats en cours autour du Rapport Ollier (mars 2010) :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le projet de loi Grenelle 2 prévoit de soumettre les éoliennes au régime des installations classées (ICPE) : cela les fait rentrer dans un régime de droit commun pour faciliter leur acceptabilité sociale, mais rend plus difficile leur construction * Débat autour de l'opportunité de la création de zones de développement éolien (fermes éoliennes), ce qui évite le mitage sur le territoire mais renchérit fortement les coûts pour les professionnels 	<p>Points à approfondir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle part des 1 Mds du Grenelle 1 est dédiée à l'éolien ? <p>L'énergie éolienne est devenue en 2009 dans le monde la 1ère destination d'investissement énergétique devant les énergies fossiles. La France présente le 1er patrimoine maritime mondial et un savoir-faire dans l'ingénierie offshore indiscutable. Cependant l'industrie française, contrairement à l'Espagne et au Danemark, et faute d'un marché national structuré, n'a pas pris place parmi les gros intégrateurs éoliens de taille mondiale. Les législations actuelles ont justement pour motivation d'avoir une politique coordonnée sur l'ensemble de la chaîne de valeur : formation, R&D, intégration, financement et exploitation sachant que la ressource la plus rare sera les ingénieurs.</p>
----	-------------	---------------------------------	---	--	---

Document de travail - CONFIDENTIEL

80	Révolutions	Développer l'énergie solaire	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des objectifs élevés annoncés en matière d'investissement dans le solaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> * loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 a fixé comme objectif d'engager un milliard d'euros supplémentaire d'ici 2012 pour la recherche sur les questions environnementales. * L'arrêté sur la programmation pluriannuelle des investissements fixe un objectif 2020 pour atteindre 5 400 MW de solaire avec un objectif intermédiaire de 1 100 MW en 2012. * Une croissance réelle de la capacité installée solaire : 185 MW, contre moins de 20 MW en 2007 * Une aide au solaire par subventions des prix, avec un tarif de rachat avantageux. * Enfin le fonds Chaleur de 2009 doté d'un milliard sur 3 ans contribue au développement de l'énergie solaire thermique. <p>Mesures réglementaires facilitant l'installation de panneaux solaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le projet de loi Grenelle 2 prévoit de faciliter les conditions de pose de panneaux solaire sur les bâtiments. * Un décret de décembre 2009 organise et sécurise la réalisation de fermes solaires en définissant les procédures applicables (permis de construire, étude d'impact, etc.) <p>Cependant le développement de l'industrie nationale se heurte à l'avance technologique prise par d'autres pays, tels que la Chine (1^{er} producteur mondial de cellules photovoltaïques). Un plan national d'énergie solaire est toujours attendu.</p> <p>Des recommandations de la Commission restent à appliquer, en matière d'équipement des bâtiments publics ou de partenariat avec les pays du Sud (notamment autour de la Méditerranée)</p>	<p>Quelle part des 1 Mds du Grenelle 1 est dédiée au solaire ?</p> <p>Choix de la bonne technologie solaire parmi les différentes existantes ?</p>
----	-------------	------------------------------	---	--	--

Document de travail - CONFIDENTIEL

81	Révolutions	Renforcer considérablement le programme de recherche sur le stockage de l'électricité pour les véhicules propres individuels et collectifs	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des mesures d'investissement dans la R&D sur le stockage de l'électricité ont été entreprises</p> <p>* Création en 2010 de la Joint-Venture Wyatt entre Renault-Nissan, le FSI et le CEA de 480 M€ de capital pour le développement de batteries</p> <p>Mesure de développement de l'infrastructure nécessaire :</p> <p>*Le plan « véhicules électriques » présenté en octobre 2009 par Jean-Louis Borloo et Christian Estrosi prévoit le développement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. Certaines de ses infrastructures pourront être soutenues au titre des investissements d'avenir financés par l'emprunt national</p> <p>Cependant nous sommes encore au stade d'investissements potentiels en R&D.</p>	
82	Révolutions	Développer le recours à la biomasse	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Mesure de soutien à la biomasse par subvention du prix de l'électricité</p> <p>* Le tarif de rachat de l'électricité produite à partir de biomasse a été révisé fin 2009 pour favoriser les installations les plus écologiques.</p> <p>Mesures de soutien à la filière bois</p> <p>*Le Président de la République a annoncé en mai 2009 à Urmatt un plan de mobilisation pour valoriser les ressources forestières.</p> <p>*Un fonds d'investissement a été mis en place en décembre 2009, jusqu'à 100M€, pour participer au développement et à la consolidation des entreprises de bois, afin de faire émerger un tissu d'entreprises de taille suffisante pour structurer la filière.</p> <p>Absence pour l'instant de mise en œuvre des recommandations de la Commission sur la R&D et l'importance de développer les biocarburants de 2ème et 3ème génération; le biocarburant reste encore à l'écart de nouvelles réglementations, notamment en ce qui concerne le biocarburant de 3ième génération.</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

83	Révolutions	Promouvoir une filière hydrogène.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Des mesure d'investissement dans la R&D sur la filière hydrogène ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 a fixé comme objectif d'engager un milliard d'euros supplémentaire d'ici 2012 pour la recherche sur les questions environnementales. * Un projet H2E (Horizon Hydrogène Energie) est financé par OSEO Innovation à hauteur de 67.6 M€ sur 7 ans <p>Cependant les initiatives concrètes restent limitées.</p>	Point à approfondir : Quelle part des 1 Mds du Grenelle 1 est dédiée à l'hydrogène ?
84	Révolutions	Développer la recherche et développement sur le stockage et le captage de CO2.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>Un investissement de R&D sur le captage et stockage du CO2 a été lancé</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 a fixé comme objectif d'engager un milliard d'euros supplémentaire d'ici 2012 pour la recherche sur les questions environnementales. * Un fonds de démonstrateurs a été mis en place auprès de l'ADEME qui visera en particulier les technologies de capture et stockage du CO2. * Total a inauguré le 11 janvier 2010 son pilote de capture et stockage du CO2 à Lacq (Pyrénées-Atlantiques). 	Quelle part des 1 Mds du Grenelle 1 est dédiée au captage et stockage du CO2 ?
85	Révolutions	Maintenir le rôle du nucléaire et le rythme de construction de centrales	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>La construction de centrales est relancée</p> <ul style="list-style-type: none"> * La décision de construire un deuxième EPR a été prise en janvier 2009 par le Président de la république et le Premier ministre. Le premier EPR devrait entrer en service en 2012. <p>Une R&D massive en faveur de la 4ème génération est engagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Une enveloppe de 1Md€ est de plus consacrée, dans le grand emprunt, au développement du réacteur de 4ème génération (il est aussi prévu que la recherche sur la gestion des déchets soit poursuivie). 	Comme la France est électriquement interconnectée à ses voisins européens, il est nécessaire d'aller au-delà pour avoir un effet économique bénéfique sur le marché de l'électricité et d'analyser les besoins électriques au regard de la demande globale adressée à la France.

Document de travail - CONFIDENTIEL

86	Révolutions	Maintenir le rôle de l'État dans le nucléaire	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>La coordination de la filière nucléaire est assurée au plus niveau par l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le Premier ministre a rappelé le 26 novembre 2009 que le leader en matière nucléaire était l'Etat. * Le conseil de politique nucléaire rassemblé tous les ans par le Président de la République permet de prendre les décisions majeures sur la filière : financement du cycle, positionnement des acteurs en France et à l'international, évolution de notre politique de sûreté. <p>Cependant il manque encore à la France l'existence d'une autorité de contrôle indépendante (le Commissariat à l'Energie Atomique n'ayant pas les prérogatives d'un "gendarme").</p>	
87	Révolutions	Sécuriser l'approvisionnement des ressources minières.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	<p>Un plan d'action sur les matières premières stratégiques sera présenté par le ministère de l'écologie en 2010, Mais pour l'instant aucune action concrète en faveur de la recommandation de faire émerger un champion européen dans le secteur des métaux industriels afin d'assurer l'approvisionnement des industries françaises à l'avenir</p>	
88	Révolutions	Développer une politique européenne de l'énergie	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Impulsion par la France de la mise en place d'une politique énergétique européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> * Adoption du paquet énergie-climat sous présidence française * Les propositions françaises lors de sa présidence en matière de sécurité énergétique ont largement inspiré le rapport de la Commission européenne sur le sujet. * Le projet de règlement sur la notification à la Commission des projets d'investissements dans les infrastructures énergétiques présenté le 16 juillet 2009 va dans le sens d'une programmation des investissements au niveau européen <p>La Commission fixait toutefois des objectifs plus élevés, notamment en matière de coopération méditerranéenne sur le nucléaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrairement aux préconisations du rapport, la France s'est engagé dans le soutien à l'énergie solaire, et non nucléaire, au sein de l'Union Méditerranéenne. La concertation nucléaire tarde à se mettre en place. 	

Document de travail - CONFIDENTIEL

89	Révolutions	Développer massivement les recherches en matière d'OGM pour évaluer leur innocuité	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	Une réglementation stabilisée en matière de R&D OGM a été adoptée : la loi sur les OGM de mai 2008 offre un cadre législatif stabilisé sur la recherche et le développement des OGM en France. . Toutefois, la Commission s'était fixé un objectif plus précis d'investissement spécifique en R&D sur les OGM afin de s'assurer de l'innocuité ou non des OGM	
90	Révolutions	Doter les instances européennes et nationales d'homologation des moyens nécessaires pour les rendre incontestables.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	Création d'une autorité dédiée à l'évaluation des risques liées aux biotechnologies * Le haut conseil des biotechnologies a été créé en décembre 2008 et installé en avril 2009. * En décembre 2009, le Haut conseil des biotechnologies (HCB) s'est par exemple prononcé contre la réautorisation de la culture du maïs génétiquement modifié MON 810. Il reste à déterminer si cela permettra d'atteindre l'objectif de la Commission, qui était de rendre l'autorité incontestable	
91	Révolutions	Construire d'ici 2012 dix Écopolis, villes ou quartiers d'au moins 50 000 habitants intégrant technologies vertes et technologies de communication.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	Le projet de création est Ecopolis est en cours de réalisation * Jean-Louis Borloo a présenté le plan « ville durable » le 3 novembre 2008, qui s'est concrétisé par les appels à projets Ecoquartiers -160 dossiers déposés- et Ecocités -19 villes candidates- . * 13 écocités ont été retenues. Une vingtaine d'écoquartiers ont été primés, et tous entrent au Club Opérationnel. Les projets choisis bénéficieront d'un appui au titre des investissements d'avenir financés par l'emprunt national, à hauteur de 1 milliard d'euros Il restera à s'assurer du respect des critères de succès fixés par la Commission : absence d'impact sur la fiscalité locale ; exigences environnementales ; création d'emplois	Point à approfondir : ambition des écopolis au regard des projets similaires menés aux Pays-Bas ou aux Etats-Unis.

Document de travail - CONFIDENTIEL

92	Révolutions	Orienter la fiscalité vers la protection de l'environnement	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>La mesure de taxe sur les émissions de CO2 n'a pas été retenue</p> <p>Autres mesures de fiscalité écologique entreprises</p> <p>* Le Parlement a adopté à la fin 2008 un ensemble de mesures sur la fiscalité environnementale, avec en particulier l'instauration d'une éco-contribution sur les poids lourds et la création d'un éco-prêt à taux zéro pour la rénovation thermique des logements.</p> <p>* La loi de finances pour 2010 poursuit le verdissement de la fiscalité, comme le dispositif Scellier et le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt, pour encourager les particuliers à investir dans les logements certifiés BBC (basse consommation)</p>	Quels plans gouvernementaux pour reprendre le sujet notamment au plan européen ?
93	Révolutions	Imposer l'achat exclusif par les administrations publiques de véhicules hybrides et électriques en attendant le tout électrique à compter du 1er janvier 2009	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>L'obligation d'achats de véhicules hybrides et électriques par les administrations publiques n'a pas été mise en œuvre à ce stade</p> <p>Mesure plus souple retenue :</p> <p>* La circulaire du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics prévoit que les véhicules de l'Etat ne devront pas dépasser 130g d'émissions de CO2 au km en moyenne en 2012.</p>	
94	Révolutions	Imposer des normes de sobriété énergétique pour les équipements informatiques avec pour objectif de réduire d'ici 2015 de 50 % leur consommation énergétique annuelle.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Aucune norme de sobriété énergétique pour l'informatique n'a été mise en œuvre à ce stade	

Document de travail - CONFIDENTIEL

95	Révolutions	Imposer pour chaque achat public les meilleures techniques disponibles en matière d'efficacité énergétique (puces wifi basse consommation, LABEL energy star processus de mise en marche et d'extinction automatique, etc.). Le même principe pourrait être appliqué à la téléphonie mobile.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	L'obligation pour les administrations publiques d'acheter les produits respectant les meilleurs standards énergétiques n'a pas été appliquée à ce stade Des mesures plus souples ont été retenues : * Le Plan national d'action pour des achats publics durables (PNAAPD) affirme le 3 décembre 2008 relative l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics * Un dispositif de bonus-malus a été institué en 2010 pour aider les administrations à adopter des comportements plus responsables. * La loi « Grenelle 1 » prévoit que les administrations réalisent un audit énergétique. Le ministère de l'agriculture a communiqué sur son bilan d'étape en décembre 2009.	
	Révolutions	Repenser le principe de précaution	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation		
96	Révolutions	Instaurer sur le modèle du dispositif allemand un droit d'option permettant de choisir, opération par opération, le mécanisme de TVA (assujettissement/déductibilité), afin de désamorcer les effets négatifs de la taxe sur les salaires sur l'activité des banques dans le domaine des services aux entreprises (B2B).	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	La décision n'est pas réalisée à ce jour, le débat n'étant plus suivi par l'administration fiscale. D'après les administrations : * La proposition de loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit adoptée par l'Assemblée nationale et transmise au Sénat comporte une disposition assouplissant le régime d'option à la TVA des établissements financiers et d'assurance. * Des réflexions sur une révision du régime de TVA de ces activités ont cours au niveau communautaire sur la base d'une proposition de directive de la Commission. Il existe un débat au sein de l'AMF, qui porte aujourd'hui sur la suppression de la taxe sur les salaires.	

Document de travail - CONFIDENTIEL

97	Révolutions	Harmoniser les réglementations financières et boursières avec celles applicables au Royaume-Uni pour ne pas handicaper les acteurs français par rapport à leurs concurrents internationaux européens.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>Certaines mesures d'harmonisation des réglementations financières sont à noter, non avec le droit britannique mais avec l'ensemble des droits européens.</p> <p>Le Haut comité de place a été créé à l'été 2007 pour associer les entreprises et associations professionnelles à la définition des priorités pour la modernisation de la place de Paris. Les propositions du HCP ont trouvé leur aboutissement dans les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Le compartiment professionnel de NYSE-Euronext est devenu réalité avec l'admission des premières entreprises à la cotation. *L'impôt de bourse a été supprimé. *Grâce à la modernisation des fonds communs de créances, la France dispose désormais d'un cadre de titrisation à la fois sûr et compétitif par rapport aux pays étrangers. *La création des Fonds communs de placement à risque contractuels permet de dynamiser le capital <p>Néanmoins, la place de Paris n'est pas aujourd'hui sur un pied d'égalité avec Londres (notamment en matière fiscale)</p> <p>La place de Paris n'a ainsi pas rattrapé son retard par rapport à Londres : transfert d'une partie des infrastructures et activités d'Euronext à Londres</p> <p>Ces difficultés sont abordées dans le rapport de Pierre Fleuriot de février 2010 sur la révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF), qui prône une meilleure harmonisation des réglementations, transparence du post-trade, contribuer à l'intégration des infrastructures post-marché européennes nécessaire intégration par les acteurs publics d'un contexte en évolution permanente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le régulateur et les pouvoirs publics (Direction du Trésor) doivent être protecteurs des acteurs français dans le domaine de la finance, en adaptant la réglementation afin qu'elle soit harmonisée avec les pratiques internationales et n'handicape pas les acteurs français vis-à-vis des concurrents internationaux. • Rapport de Pierre Fleuriot février 2010 sur la révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF). • La loi de régulation bancaire et financière (décembre 2009) est destinée à mettre en œuvre les décisions du G20 au niveau national. Le projet de loi vise à renforcer la régulation du secteur financier et des marchés. Il crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique, qui réunit les autorités de contrôle du secteur financier, afin de mieux prévenir les risques et de mieux coordonner l'action de la France dans les enceintes internationales et européennes. Afin de renforcer la stabilité financière, le projet de loi dote l'Autorité des marchés financiers de la capacité d'adopter des mesures d'urgence. Il confie à l'Autorité des marchés financiers le contrôle des agences de notation. Il renforce la surveillance et le contrôle des groupes bancaires transfrontières, en prévoyant notamment la création de collèges de superviseurs.
----	-------------	---	--	---	---

Document de travail - CONFIDENTIEL

98	Révolutions	Regrouper la Commission bancaire et l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) avec la mission de promouvoir la place financière de Paris, favorisant la création de pôles de compétence internes sur des produits financiers, au lieu de disséminer ces compétences entre les différents régulateurs.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	<p>La décision a bien été mise en œuvre.</p> <p>La mise en place d'un pôle partagé avec l'Autorité des marchés financiers vise à améliorer le contrôle des produits financiers.</p> <p>Depuis le 15 février 2010, Christian Noyer, a pris la présidence de la toute nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP), le super régulateur unique du secteur financier. Issue de la fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam), la nouvelle autorité administrative indépendante a été pensée sur le modèle de l'Autorité des marchés financiers (AMF).</p>	
99	Révolutions	Améliorer les conditions d'accueil des étrangers hautement qualifiés, en particulier par la mise en place d'un guichet spécifique pour la délivrance rapide de titres de séjour de longue durée.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Les conditions d'accueils des étrangers hautement qualifiés ont été améliorées mais pour un séjour d'une durée de trois ans, avec des critères assez limités dans le cadre de l'immigration professionnelle « Attirer les talents sans piller les cerveaux ».</p> <p>* La loi de modernisation de l'économie améliore le régime des impatriés en l'ouvrant au recrutement direct de salariés à l'étranger pendant les 5 premières années de leur séjour en France.</p> <p>* Les impatriés seront exonérés de l'impôt sur le revenu à raison de 50 % de leurs « revenus passifs » (dividendes, intérêts et redevances).</p> <p>Une carte « Salarié en mission pour les cadres de haut niveau ou dirigeants » a été créée, mais pas le guichet spécifique que préconisait la commission.</p>	

Document de travail - CONFIDENTIEL

100	Révolutions	Développer massivement l'enseignement de l'anglais professionnel pour faciliter l'émergence d'activités financières internationales susceptibles de recruter largement des collaborateurs, qualifiés et non qualifiés, pouvant se fondre dans une entreprise internationale.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	La décision n'a pas du tout été mise en œuvre.	
101	Révolutions	Multiplier les initiatives communes entre les enseignements supérieurs et les institutions financières dans le financement de chaires dédiées aux recherches sur la modélisation financière.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	En décembre 2008, l'Institut Louis Bachelier, institut de recherches financières a été créé sous l'égide du Pôle de compétitivité Finance Innovation. La décision figure dans les objectifs de Finance Innovation mais dans les faits peu d'actions communes ont effectivement mises en place à ce jour. Les institutions financières fonctionnent le plus souvent seules dans le financement des chaires universitaires.	
102	Révolutions	Doter la place financière de Paris d'un indicateur d'attractivité publié trimestriellement et intégrant tous les critères d'appréciation possibles, y compris la qualité du système éducatif, le taux d'imposition (avec le bouclier fiscal), l'efficacité du réseau de transports, la qualité des soins médicaux, le coût de la vie, en particulier le logement.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	La mesure est en projet : dans le cadre des travaux menés par le Haut comité de Place, un groupe de travail associant la Banque de France, Paris Europlace, les autorités de régulation et les pouvoirs publics a été constitué afin d'assurer la mise en place d'un appareil statistique permettant de mesurer l'évolution de l'activité et des emplois de la place financière de Paris. Le sujet est ainsi apparu de nombreuses fois à l'ordre du jour du Haut Comité de place, sans résultat concret à ce jour.	Difficulté des consultations très larges pas toujours efficaces. <i>Parmi les pistes pour aller plus loin :</i> • Créer une task force pour réfléchir aux concepts de market structure • Privilégier au niveau européen le lobbying en amont plutôt que faire de la France un spécialiste de la transposition des directives

Document de travail - CONFIDENTIEL

103	Révolutions	Modifier la composition des associations, des commissions et des collèges de régulateurs, pour que les champions de la finance, toutes classes d'actifs confondues, puissent s'exprimer et influencer la position du Haut Comité de place.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Consultations nombreuses dans le cadre de rapports....mais pas d'ouverture au sein du haut comité de place, pas de statut d'invité exceptionnel. Difficulté des consultations très larges pas toujours efficaces. Les rapports, comme le rapport Fleuriot, le dernier en date, sont l'occasion d'auditionner les différents acteurs privés du secteur.	En vertu d'un règlement européen, les créneaux horaires sont attribués gratuitement, pour une période indéterminée, selon le "droit du grand-père". La plupart des grands aéroports européens étant confrontés à un excès de demande pour les créneaux, notamment aux heures de pointes, ce mode d'allocation entrave la concurrence et conduit à un usage peu pertinent de l'infrastructure aéroportuaire <i>Tester avec expert</i>
104	Révolutions	Ouverture d'un marché secondaire de créneaux aéroportuaires	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	La recommandation de la Commission d'ouvrir un marché secondaire des créneaux aériens n'a pas été mise en œuvre.	La crise économique a réduit le trafic aérien mondial, rendant l'objectif de 90 millions difficile à atteindre à moyen terme. Cependant une certaine progression du low cost en France: * le low cost représentait 16.5% du trafic en 2009, contre 12% en 2007 Mais des difficultés au développement demeurent * une aérogare low cost va ouvrir à Bordeaux 2010 mais les tarifs réduits de ces terminaux ont été récemment invalidés.

Document de travail - CONFIDENTIEL

105	Révolutions	Créer dans l'aéroport Charles-de-Gaulle un terminal dédié au low cost, doté de taxes aéroportuaires réduites, créer des lignes ferrées directes reliant CdG, la gare du Nord et la Défense.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Roissy-CDG est toujours le deuxième aéroport d'Europe en termes de trafic, derrière Heathrow, et l'écart s'est creusé entre 2008 et 2009 ; le nombre de passagers 2009 est de 58 millions, loin de l'objectif de 90 millions fixé par la Commission</p> <p>La mesure de développement d'un terminal low-cost n'a pas été mise en œuvre</p> <p>L'amélioration du transport entre CDG et Paris est en cours</p> <p>* Le projet CDG Express offrira une liaison moderne entre Roissy CDG et Paris pour la clientèle d'affaire (20 min sans arrêt).</p> <p>* Le projet du grand Paris prévoit un métro automatique reliant Roissy à La Défense.</p>	Lien avec le fret
106	Révolutions	Construire autour du Havre, de Marseille et de Nantes un réseau cohérent de transport multimodal permettant un traitement rapide des marchandises	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	<p>Outre les difficultés liées à la crise, la part de marché des ports français a continué de baisser : entre 2005 et 2008, Marseille est passé du 24ème au 38ème rang mondial en termes de volume et Le Havre du 39ème au 50ème.</p> <p>Certains enjeux en matière de gouvernance ont été pris en compte :</p> <p>* La loi portant réforme des ports a été adoptée en juin 2008.</p> <p>* La nouvelle gouvernance vient d'être mise en place, le transfert au privé des outillages et des personnels de manutention est en cours et sera finalisé pour l'essentiel à l'été 2010.</p> <p>L'investissement massif recommandé par la Commission a été initié :</p> <p>* Un plan d'investissement de 2,5 Md€ accompagne la réforme de 2008, l'Etat apportant 445 M€ sur 2007-2013 + 50 M€ au titre de la relance.</p> <p>* Une mission sur la desserte des ports a été confiée au député R. Blum et le plan fret de 7 Md€ annoncé en sept 2009 profitera pleinement aux ports</p> <p>Il reste à déterminer si cela permettra d'atteindre les objectifs de la Commission en termes de construction d'un réseau de transport multimodal autour des ports</p>	On estime que l'abrogation du régime instauré par la loi Raffarin pour l'hôtellerie permettra la création d'environ 27 000 emplois équivalent temps plein dans l'économie marchande, dont 22 000 emplois dans le secteur de l'hôtellerie et une augmentation de la valeur ajoutée des branches marchandes de long terme d'environ 0,2 %.

Document de travail - CONFIDENTIEL

107	Révolutions	Adapter l'offre aux besoins des touristes	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	La libéralisation de la construction hôtelière est réalisée par la LME du 1er janvier 2009 : la création de chambres d'hôtels n'est plus soumise à une autorisation d'exploitation commerciale quelque soit le nombre de chambres. En revanche, pas de mesure spécifique généralisant le haut débit afin de satisfaire la clientèle étrangère	
108	Révolutions	Augmenter le budget privé consacré à la promotion de la France à l'étranger	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Non réalisé à ce stade	
109	Révolutions	Harmoniser la classification française des hôtels avec la classification internationale et inciter à une classification européenne.	Décision en cours de mise en œuvre, dans un esprit conforme au rapport	La mesure a été mise en œuvre, via la modernisation du classement hôtelier : la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 réforme la procédure de classement hôtelier et met en place un classement plus moderne qui inclut une 5ème étoile, en conformité avec la classification internationale	
110	Révolutions	Développer l'écotourisme	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	La Commission appelait à l'inclusion de recommandations énergétiques dans le label Qualité Tourisme qui n'a pas été mise en œuvre	
111	Révolutions	Favoriser la consommation touristique dans les villes.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	Mesure partiellement réalisée * La loi du 10 août 2009 élargit les possibilités d'ouverture du commerce le dimanche et facilite les dérogations pour les zones touristiques et prévoit un nouveau régime de dérogation pour les zones d'attractivité commerciale exceptionnelle La recommandation de la Commission sur l'ouverture élargie des musées et monuments le soir et l'accroissement de l'autonomie de gestion des musées n'a pas été mise en œuvre	

Document de travail - CONFIDENTIEL

112	Révolutions	Développer le tourisme d'affaires.	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	La loi de modernisation de l'économie permet aux organisateurs de foires, salons et congrès d'être titulaires à titre accessoire d'une licence d'agent de voyage (la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet a réformé depuis les professions du tourisme). La Commission appelait à un investissement massif dans les infrastructures de tourisme d'affaires (hôtels et centres de congrès) qui n'a pas été initié	
113	Révolutions	Revoir la politique de l'accueil et des visas pour les touristes venant des pays émergents.	Décision non encore abordée / écartée ou en concertation	Non lancé à ce stade	
114	Révolutions	Améliorer la formation et les parcours professionnels: rendre plus attractives les conditions de travail des services à la personne	Décision en cours de mise en œuvre, de manière partielle au vu du rapport	Le Plan service à la Personne 2 a été présenté le 24 mars 2009, dont l'un des trois objectifs principaux est de professionnaliser le secteur et d'améliorer la qualité des emplois : * incitations des organismes compétents (OPCA) à financer des formations et à favoriser le modèle "temps partiel - temps plein" * création d'un baromètre de la professionnalisation et de la qualité des emplois * simplification de l'offre de certification et développement de la validation des acquis de l'expérience Au regard des recommandations de la Commission, des mesures restent à mettre en œuvre en matière d'attractivité des conditions de travail, notamment : baisse des seuils de cotisations pour l'acquisition des droits sociaux, enrichissement des tâches et emplois	